



Rapport annuel 2024

SWISSPERFORM – 2024 en bref

Recettes tarifaires brutes

CHF 62'782'545.85

(-0,4 %)

Membres et mandants

26'134

(+4,59 %)

Encouragement de projets culturels et sociaux

CHF 6'300'206.20

Frais administratifs*

Taux de frais net :

11,22%

(2023 : 9,86 %)

Taux de frais brut :

14,91%

(2023 : 13,70 %)

Collaborateurs (moyenne)

36,05

(2023 : 34,82)

30,59 postes à plein temps

(2023 : 29,69)

* Voir chapitre 11, Comptes annuels et rapport de transparence, à la page 80.

Table des matières

6

*1. Organes et
activités*

24

2. Membres

27

*3. Encaissement
et tarifs*

30

4. Répartition

39

*5. Coopération
nationale*

41

*6. Coopérations
internationales*

50

*7. Fonds à but
culturel et social*

52

*8. Engagement
culturel et relations
publiques*

60

*9. Autorités de
surveillance*

62

*10. Informations
financières*

67

*11. Comptes
annuels et rapport
de transparence*





Editorial



Editorial

S'élevant à CHF 62'782'545.85, les recettes de SWISSPERFORM se situent juste au-dessous du record de l'année précédente. Ce résultat réjouissant est lié à une meilleure couverture du marché dans certains secteurs tarifaires et au nouvel essor qu'a connu le marché des ordinateurs portables et de la TV en différé.

La loi sur le cinéma acceptée par le peuple en mai 2022 est désormais mise en œuvre. La série « Winter Palace » est la première coproduction de la RTS avec Netflix, et c'est un véritable succès auprès du public. L'une des nominations pour le Prix SWISSPERFORM décerné à l'occasion de la 60^e édition des Journées de Soleure a mis en lumière et récompensé la qualité du jeu d'acteur.

Le Parlement a adopté le message culture 2025–2028 au cours de la session d'automne. Parmi les six champs d'action qui ont été définis, je me contenterai d'en souligner un, celui de la transformation numérique : il est aujourd'hui communément admis qu'il faut soutenir les acteurs culturels et l'industrie de la création dans les nouveaux formats, tant à la production qu'à la diffusion et à la médiation. La grande conférence publique du 5 novembre 2024 organisée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) s'inscrit dans un même esprit, elle qui a été entièrement dédiée à l'intelligence artificielle (IA) vue sous l'angle des créateurs culturels et de la législation. Il convient de saluer le fait que l'administration fédérale aborde la question de l'évolution fulgurante dans le domaine du numérique et qu'elle poursuive des objectifs dans ce sens.

Nous aurons bientôt à nous prononcer sur l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! ». La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a décidé de soumettre un contre-projet indirect. Elle réclame davantage d'interventions réglementaires et l'implication du Parlement dans la transposition des consignes. Il reste à espérer que ces travaux aboutiront à un résultat qui laisse à la SSR la marge de manœuvre nécessaire, tant au plan économique que financier. La nécessité de faire intervenir le Parlement également à la mise en œuvre me semble discutable et, compte tenu des courants politiques polarisants que l'on observe même au sein de l'Assemblée fédérale, inefficace et susceptible de priver la SSR de ressources qu'elle devrait plutôt préserver pour pouvoir remplir son mandat.

De son côté, SWISSPERFORM a aussi connu une année mouvementée. La restructuration en cours depuis plusieurs années a des répercussions tangibles.

Instaurée le 1^{er} mai 2024, la nouvelle structure tient compte du fait que l'organisation est en pleine transformation. Le nouvel organigramme rend compte des besoins de clarification en termes de délimitation des compétences et reflète les processus organisationnels et décisionnels en vigueur.

En acceptant la révision des statuts, les délégués ont approuvé la réforme des organes dans la variante « 5plus » le 19 juin 2024. L'assemblée extraordinaire des délégués qui s'est tenue le 23 octobre 2024 a permis d'envisager la mise en œuvre de cette réforme pour 2025. Les objectifs de cette réforme sont décrits plus en détail dans le chapitre « Restructuration de SWISSPERFORM ».

En date du 11 juillet 2024, le comité a décidé d'acquérir une nouvelle plateforme de données et de répartition (NDVP). La décision a été précédée d'une phase d'évaluation intense au cours de laquelle quatre variantes ont été soumises à une analyse approfondie, impliquant les groupes d'experts directement concernés. A cette occasion, le comité a rejeté l'option interne qui prévoyait la reprise de certains modules de logiciels d'une société sœur étrangère, et ce en raison de leur stade de développement et des risques qui y étaient associés, et a opté pour le logiciel « Apollon » de BIConcepts. La mise en œuvre de la nouvelle plateforme se déroule actuellement comme prévu. Elle vise une répartition automatisée et dans les délais entre les ayants droit du domaine phonographique, tant producteurs qu'interprètes. Il conviendra d'examiner si l'extension de l'utilisation de ce logiciel à la répartition entre d'autres groupes d'ayant droit est économiquement viable. L'actuelle mise en œuvre de la plateforme inclut, pour tous les ayants droit, la création d'un portail des membres (myswissperform) auquel on aspire depuis presque une décennie.

La séparation, fin septembre 2024, d'avec le directeur – tout comme la décision préalable d'acquérir la nouvelle plateforme NDVP auprès d'une autre société – a suscité une vive incompréhension parmi les collaboratrices et collaborateurs (peur de perdre son emploi et crainte d'autres départs), ce qui est concevable étant donné la rupture partielle de la communication entre comité et personnel. Une enquête menée auprès de l'ensemble du personnel et les efforts déployés par les responsables des ressources humaines ont permis de combler les lacunes en matière d'information. Michael Egli officie en tant que directeur par intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur et il se charge de la conduite des affaires à la satisfaction de toutes et tous en collaboration avec Philippe Streiff, chef du département IT & Processus.

Aujourd'hui, nous portons tous, membres des organes et personnel de SWISSPERFORM réunis, un regard optimiste vers l'avenir. Nous nous sommes quelque peu rapprochés les uns des autres. Je vois chez les collaboratrices et collaborateurs une motivation cohérente. Quant aux membres du comité, ils se réuniront prochainement pour une retraite dont l'objectif sera d'adapter la stratégie existante et d'élaborer la nouvelle pour les trois prochaines années.

Je tiens à remercier ici toutes celles et ceux qui ont encadré et soutenu le comité et la direction en 2024. Et j'adresse également mes remerciements aux anciens membres du comité dont un grand nombre ont présidé aux destinées de SWISSPERFORM durant de longues années.

Danièle Wüthrich-Meyer, présidente

*Organes et
activités*



1. Organes et activités

Assemblée ordinaire des délégués 2024

L'assemblée ordinaire des délégués s'est tenue le 19 juin 2024 dans la « Papiersaal » à Zurich. Les délégués de SWISSPERFORM ont voté sur une réforme des organes en profondeur qui implique en particulier une réduction de la taille du comité.

En introduction à l'assemblée, la présidente Danièle Wüthrich-Meyer ainsi que Poto Wegener et Michael Egli, membres de la direction, ont évoqué les mesures déjà mises en œuvre ainsi que les projets à venir dans le cadre de la restructuration en cours et commenté l'exercice sous revue. Après l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels à l'unanimité, l'assemblée a procédé à des élections complémentaires au sein de diverses instances. Yolanda Schweri a quitté le groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel et le comité. C'est Ernst J. Brem, avocat indépendant, qui a été désigné pour lui succéder à ces deux postes. De son côté, Laurent Pavia a annoncé son départ de la Fondation suisse pour la radio et la culture (FSRC). Les délégués des organismes de diffusion ont élu Nicolae Schiau pour assumer la succession en tant que membre du conseil de fondation. Enfin, l'assemblée a approuvé un changement de l'organe de révision, PwC laissant la place à OBT.

Après quelques remarques liminaires concernant le point suivant à l'ordre du jour, consacré à la révision des statuts, la présidente a laissé la parole à Emanuel Meyer de l'autorité de surveillance. Celui-ci a fait savoir qu'une réforme était jugée indispensable du point de vue de l'Institut Fédéral de la

Propriété Intellectuelle (IPI). Suite à cela, Jascha Schneider-Marfels a déclaré qu'une majorité en faveur d'une réforme ne pourrait être réunie au sein des organismes de diffusion que si une solution consensuelle était trouvée au préalable à leur proposition concernant l'unanimité dans les décisions relatives aux tarifs. Les délégués ont alors approuvé une interruption de la séance.

Après la pause, la présidente a informé qu'un accord avait été trouvé avec les organismes de diffusion au cours des discussions qui venaient d'avoir lieu. Il convient d'approfondir la recherche de solutions consensuelles entre les groupes d'ayants droit lors des futures négociations tarifaires. Suite à cet accord, les organismes de diffusion ont annoncé le retrait de leur proposition inscrite à l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite examiné les deux variantes en présence visant une réforme fondamentale des organes, dénommées « 5plus » et « 10plus », qui prévoyaient toutes deux notamment une réduction de la taille du comité. L'assemblée a accepté la variante « 5plus » (plus de détails à ce sujet sous « Restructuration »).

Pour terminer, l'assemblée s'est prononcée sur d'autres modifications des statuts. Elle a approuvé en particulier la possibilité de procéder à l'avenir aux élections des délégués en ligne.

La prochaine assemblée ordinaire des délégués se tiendra le 11 juin 2025.

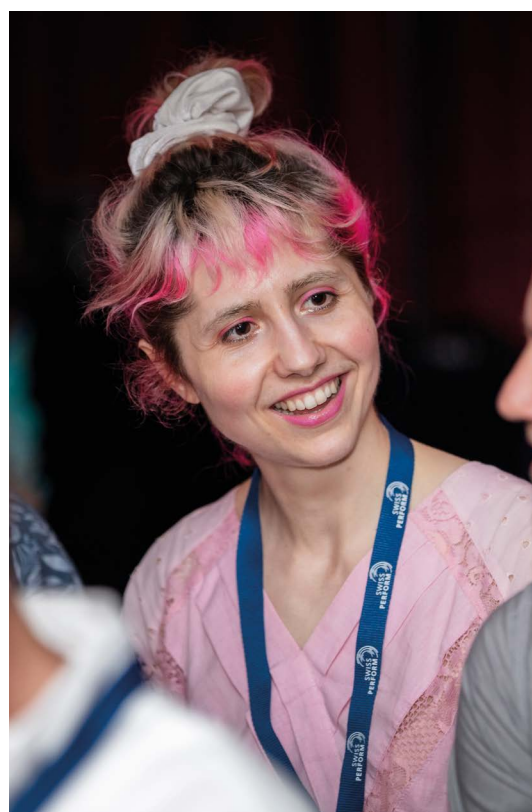
Délégués

Les personnes suivantes ont assumé en 2024 la fonction de délégués de SWISSPERFORM :

***nombre de délégués**

Interprètes de l'audiovisuel *8	Interprètes de phonogrammes *12	Producteurs de l'audiovisuel *8	Producteurs de phonogrammes *12	Organismes de diffusion *10
Kai Uwe Bischoff	Ursina Giger	Gabriel Baur	Julie Born	Denise Bolle
Cheyne Davidson	Monika Kaelin	Peter Beck	Roman Camenzind	Marco Maffucci
Sandra Löwe	Andreas Laake	Adrian Blaser	Jack Dimenstein	Martin Muerner
Ursula Röthlisberger	Cla F. Nett †	Stefan Eichenberger	Christian Fighera	Danielle Nicolet
Eric Rohner	Micha Rothenberger	Francine Lusser	Walter Fölmli	Rossano Pinna
Jonas Rüegg	Jocelyne Rudasigwa	Christof Neracher	Martin Geisser	Simone Ruckstuhl
Irina Schönen	Matthias Spillmann	Michela Pini	Jörg Glauner	Thierry Savary
Frank Semelet	Lisa Stoll	Jonas Raeber	Lorenz Haas	Jascha Schneider-Marfels
	Catherine Suter Gerhard		Stefan Planta	Gabriele Schweingruber
	Christoph Trummer		Oliver Rosa	Julien Winkelmann
	Sepp Trütsch		Ivo Sacchi	
	Marena Whitcher		Fabienne Schmuki	





Assemblée extraordinaire des délégués 2024

L'assemblée extraordinaire des délégués s'est tenue le 23 octobre 2024 dans la « Papiersaal » à Zurich. Les délégués de SWISSPERFORM ont élu les membres du comité nouvellement constitué.

La présidente Danièle Wüthrich-Meyer a commencé par rappeler que les délégués avaient accepté le 19 juin 2024 une vaste réforme des organes, dans la variante dite « 5plus ». Les éléments clés de cette réforme sont, d'une part, la suppression du comité directeur et, d'autre part, la réduction de la taille du comité, qui passe de 17 à six à huit membres. Comme les nouveaux statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le comité a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire des délégués pour procéder à temps à l'élection des nouveaux titulaires.

Les délégués ont élu les personnes suivantes pour constituer le nouveau comité :

Danièle Wüthrich-Meyer
(présidente)

Ernst J. Brem
(représentant du groupe d'experts
des interprètes de l'audiovisuel)

Bruno Marty
(représentant du groupe d'experts
des interprètes de phonogrammes)

Thomas Tribolet
(représentant du groupe d'experts
des producteurs de l'audiovisuel)

Lorenz Haas
(représentant du groupe d'experts
des producteurs de phonogrammes)

Catherine Mettraux Kauthen
(représentante du groupe d'experts
des organismes de diffusion)

Markus Naef
(nouveau : membre indépendant)

Les personnes suivantes ont par ailleurs été
élues comme suppléantes ou suppléants
des représentants des groupes d'experts :

Daniel Aebi
(interprètes de l'audiovisuel)

Beat Santschi
(interprètes de phonogrammes)

Christof Neracher
(producteurs de l'audiovisuel)

Stefan Planta
(producteurs de phonogrammes)

Jascha Schneider-Marfels
(organismes de diffusion)

Des élections complémentaires ont en outre été réalisées pour remplacer deux membres du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel sur le départ. Kai Uwe Bischoff et Anja Martina Schärer succèdent ainsi à Barbara Terpoorten et Salva Leutenegger. De son côté, la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS) a enregistré deux départs, ceux de Pia Bucher et Simone Toendury. Les délégués des interprètes de phonogrammes ont désigné pour leur succéder Christof Truniger et Xavier Zuber, les deux membres élus jusqu'ici par le conseil de fondation de la SIS. Ce dernier se chargera de désigner ultérieurement deux autres personnes.



Départ de membres du comité

Comme déjà mentionné, Yolanda Schweri a été remerciée en tant que membre du comité en juin 2024 (voir « Assemblée ordinaire des délégués 2024 »). Suite à la réduction de la taille du comité, SWISSPERFORM a dû prendre congé, fin 2024, des membres du comité suivants : Hanspeter Müller-Drossaart, Fanny Ambühl, Jürg Bachmann, René Baiker, Stefan Eichenberger, Elisabeth Graf et Ivo Sacchi. Un hommage leur a été rendu à l'occasion de l'assemblée extraordinaire des délégués du 23 octobre 2024 pour les précieux services rendus à SWISSPERFORM. Une cérémonie d'adieu a eu lieu suite à la dernière séance du comité dans son ancienne composition en décembre 2024.

Une fois encore, merci pour votre travail, votre confiance, mais aussi le contrôle exercé sur notre activité ! Par votre engagement sans faille, vous avez contribué à l'essor extraordinaire qu'a connu SWISSPERFORM ces dernières années et vous avez, par votre soutien, jeté les bases des étapes encore à franchir dans notre transformation. Un grand merci !



De g. à dr. : Fanny Ambühl, René Baiker, Elisabeth Graf, Ivo Sacchi, Hanspeter Müller-Drossaart, Stefan Eichenberger

Comité

Le comité s'est réuni à l'occasion de quatre séances ordinaires au cours de l'année sous revue. Il a pris des décisions concernant les finances (comptes annuels 2023, budget 2024 et 2025) et vérifié que le budget 2023 était respecté. Les séances ont été consacrées avant tout à des questions liées à la restructuration en cours. D'autres questions relatives aux tarifs et aux finances (reporting financier, placements, SCI) ont également retenu l'attention du comité.

Le comité a réalisé par ailleurs trois séances spéciales où les discussions ont porté sur des projets relatifs à la mise en œuvre d'une réforme des organes. A l'occasion d'une séance en juillet 2024, il a décidé de la nouvelle plateforme de données et de répartition (NDVP) avec laquelle SWISSPERFORM travaillera à l'avenir. Début septembre 2024, il s'est réuni pour évoquer l'assemblée extraordinaire à venir et, fin septembre, pour prendre sa décision de se séparer du directeur.

Les membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer
(présidente)

Juge à la Cour suprême du canton de Berne de 1995 à 2016 (présidente de la commission des examens d'avocat du canton de Berne de 2009 à 2018), membre de la commission des examens de notaire du canton de Berne de 1997 à 2023, membre et présidente de la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins de 1993 à 2010, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et vice-présidente de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2018.



Hanspeter Müller-Drossaart
(vice-président)

Comédien et auteur, interprète de grands rôles au cinéma, à la télévision et au théâtre, p. ex. dans « Grounding », « Dällebach Kari », « Wilder » et « Davos 1917 », connu également pour lire de la littérature, en tournée avec ses pièces de théâtre en solo, auteur de plusieurs livres en dialecte. Vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010. N'est plus en fonction depuis janvier 2025 suite à la réforme des organes (réduction de la taille du comité).

Représentants des interprètes de phonogrammes



Bruno Marty

Directeur de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG. Connaît l'industrie musicale en tant que musicien, manager, agent et organisateur de concerts et a été membre de différentes organisations (Suisseculture, mx3, Fondation SIS, action swiss music). Président de l'école de musique de Köniz et membre de SONART.



René Baiker

Musicien (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d'auteur), vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG.



Beat Santschi

Musicien et manager culturel, secrétaire central de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG.

Représentants des interprètes de l'audiovisuel



Ernst J. Brem

Avocat indépendant à Richterswil et à Zurich. Responsable des tarifs depuis 2017 pour le groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel, depuis 2022 également pour celui des interprètes de phonogrammes.



Daniel Aeby

Batteur, compositeur, producteur, booking agent. Etudes : Haute école des arts de Berne, Berklee College of Music (Etats-Unis). Membre fondateur de « Grand Mother's Funk ». A Vienne depuis 2003, actif en tant que musicien de jazz et enseignant. Membre du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel depuis 2008, membre du comité d'Action Swiss Music de 2008 à 2013.



Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Winterthur et Berne. Pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF. Active dans différentes fondations culturelles, notamment présidente du conseil de fondation de la Fondation suisse pour la reconversion professionnelle d'artistes exécutants SSUDK, et membre du conseil de fondation de la Fondation Armin Ziegler. Membre du comité de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG. Présidente (2010 – 2021) de ScèneSuisse – Association des professionnels des arts de la scène.

Représentants des producteurs de phonogrammes



Lorenz Haas

Avocat et directeur d'IFPI Suisse depuis 2012, président d'AudioVision Suisse et membre du comité de SAFE, l'Association suisse pour la lutte contre le piratage. Auparavant, musicien et producteur indépendant ainsi que directeur musical du Schauspielhaus à Zurich.



Stefan Planta

A travaillé en qualité de COO pour TBA AG depuis 1993 et pour Phonag Records AG depuis 2007, assume la fonction de CEO depuis mai 2019 pour les deux sociétés qui ont fusionné sous le nom de Phonag Records AG. Membre du comité d'IFPI Suisse depuis mai 2019.



Ivo Sacchi

Managing Director de Universal Music Austria & Switzerland et président d'IFPI Suisse. Ivo Sacchi a déjà fait partie du comité de SWISSPERFORM de 2006 à 2012.

Représentants des producteurs de l'audiovisuel



Thomas Tribolet

Avocat avec sa propre étude à Berne. Conseiller juridique des associations de producteurs de films et secrétaire du « Bureau de liaison » des associations IG, GARP et SFP. Président de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.



Christof Neracher

Directeur et propriétaire de hugofilm features. A produit plus de 30 films de fiction et documentaires, dont les films « Drii Winter » de Michael Koch (en compétition à la Berlinale 2022), « Vitus » de Fredi M. Murer (Shortlist Academy Awards / Best Foreign Language Film) et le film « Early Birds » de Michael Steiner, première collaboration suisse avec Netflix. Il est membre du réseau de producteurs ACE.



Stefan Eichenberger

Associé et producteur de CONTRAST FILM. A produit des films et des séries couronnés de nombreux prix en Suisse et à l'international, dont « Neuland », « Heimatland », « Le Coureur / Midnight Runner », « Tatort » ou encore « Davos 1917 ». Membre de l'AMPAS ainsi que de l'Académie du cinéma suisse et de son homologue européenne.

Représentants des organismes de diffusion



Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Fanny Ambühl

Avocate possédant une longue expérience du droit de la propriété intellectuelle. Travaille à la SSR depuis 2016, d'abord comme juriste médias au service juridique de SRF ; codirige le Service juridique de la SSR depuis 2021. Elle est membre du groupe d'experts des organismes de diffusion depuis 2021 et fait partie du comité de SWISSPERFORM depuis juin 2023.



Jürg Bachmann

Président de l'Association suisse des radios privées (ASRP) de 2006 à 2024, a notamment été directeur de Radio Aktuell (aujourd'hui: FM1), Energy Zürich et Tele Ostschweiz. Responsable des affaires publiques et des projets spéciaux pour le groupe Goldbach, ZH depuis 2002. Président de KS/CS Communication Suisse (organisation faitière de la communication commerciale en Suisse) depuis 2021. Autres mandats dans le domaine des médias.

Comité directeur

Incluant la présidente et le vice-président, le comité directeur était constitué en 2024 des membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (jusqu'au 19 juin 2024), Ernst J. Brem (depuis le 19 juin 2024)

Interprètes de phonogrammes : Bruno Marty

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen

Le comité directeur a réalisé en 2024 cinq séances ordinaires au cours desquelles il a examiné différentes questions relatives aux tarifs, aux finances, à la collaboration interne et à la coopération avec les autres sociétés de gestion suisses. La mise en œuvre de la restructuration en cours au sein de SWISSPERFORM a également été au cœur

de ces rencontres. Le comité directeur s'est par ailleurs réuni pour diverses séances extraordinaires au cours desquelles il a abordé les sujets suivants : organigramme, réforme des organes, nouvelle plateforme de données et de répartition (NDVP), assemblée extraordinaire des délégués, ressources humaines en lien avec la direction.

Une commission spéciale composée de membres du comité directeur et de la direction s'est réunie en 2024 : la « commission des finances » (participants : Danièle Wüthrich-Meyer, Bruno Marty, Yolanda Schweri, Kathrin Gerths Torsetta, Poto Wegener) a examiné des questions spécifiques en rapport avec les finances et les placements.

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2024 :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (présidente, jusqu'au 19 juin 2024), Daniel Aebi, Kai Uwe Bischoff (depuis le 23 octobre 2024), Ernst J. Brem (président, depuis le 19 juin 2024), Elisabeth Graf, Salva Leutenegger (jusqu'au 23 octobre 2024), Jean-Christophe Nigon, Anja Martina Schärer (depuis le 23 octobre 2024), Samuel Streiff, Barbara Terpoorten (jusqu'au 23 octobre 2024)

Interprètes de phonogrammes : Bruno Marty (président), René Baiker, Yvan Jaquemet, Melanie Oesch, Muriel Rhyner, Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet (président), Gabriel Baur, Stefan Eberle, Stefan Eichenberger, Francine Lusser, Christof Neracher, Derya Tuna

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas (président), Julie Born, Jörg Glauner, Stefan Planta, Andreas Ryser, Ivo Sacchi, Fabienne Schmuki

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Fanny Ambühl, Jürg Bachmann, Martin Muerner, Andres Palomares, Jascha Schneider-Marfels, Rinaldo Somaini

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils ont surveillé l'exécution de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2024 des personnes suivantes :

Représentant des producteurs de phonogrammes, président :
Guido Vendramini

Représentant des interprètes de phonogrammes :
Ronald Dangel

Représentante des organismes de diffusion :
Claudine Cavegn

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles du domaine phonographique (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.– respectent les dispositions légales et les conditions fixées dans le règlement. Il établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

Le curatorium a étudié sept dossiers en 2024. Il a approuvé toutes les demandes après les avoir examinées en vertu de son règlement.

Bureau

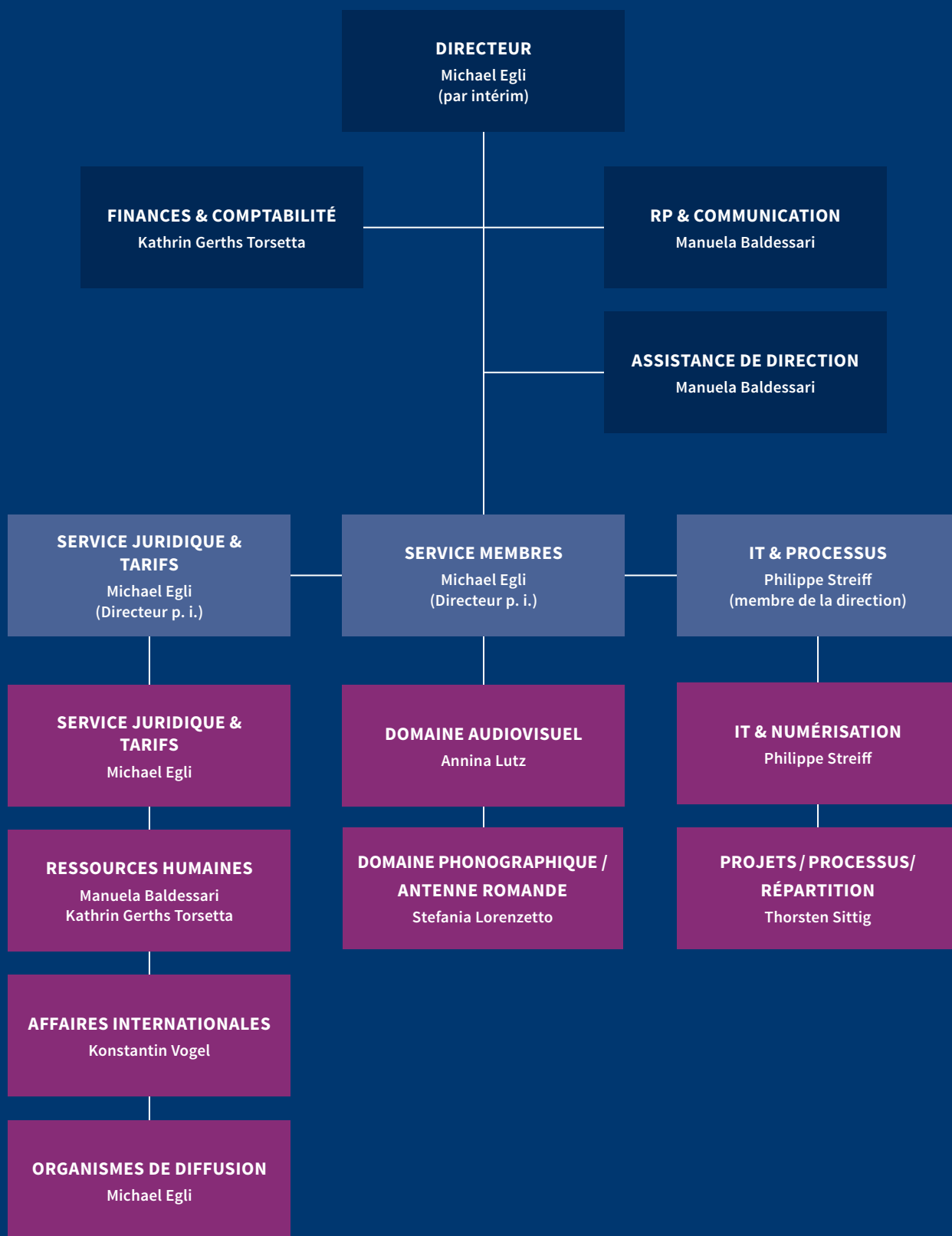
Tous les postes vacants du bureau ont pu être repourvus en 2024. Les travaux de restructuration en cours ont entraîné parfois une charge plus importante, ce qui a incité certains membres du personnel à augmenter leur temps de travail.

La mesure la plus radicale a été la décision du comité de se séparer du directeur Poto Wegener fin septembre 2024. Depuis lors, Michael Egli, qui était jusque-là chef du service juridique et membre de la direction, officie en tant que directeur par intérim. La recherche d'un successeur définitif est en cours.

Le poste de « délégué du comité directeur » pour la restructuration (Marc André Hahn), approuvé par le comité à compter de janvier 2023, a été réduit de 20%, comme prévu initialement.

SWISSPERFORM a disposé en 2024 de 30,59 postes fixes à plein temps (29,69 l'année précédente), occupés par 36,05 collaborateurs (34,82 l'année précédente).

Organigramme de SWISSPERFORM fin de décembre 2024 :



Représentations dans d'autres commissions

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2024 dans les organes suivants :

- **Commission du hit-parade suisse :**
Michael Egli
- **Commission d'arbitrage des Swiss Music Awards :**
Michael Egli
- **Comité d'ISAN Switzerland :**
Annina Lutz
- **Performance Rights Committee PRC :**
Daniel-André Müller, Konstantin Vogel
- **Legal Working Group SCAPR – Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights :**
Daniel-André Müller, Caroline Ruckstuhl
- **Business Operations Working Group SCAPR :**
Daniel-André Müller, Konstantin Vogel
- **Technical Working Group SCAPR :**
Konstantin Vogel
- **Databases Committee SCAPR :**
Konstantin Vogel
- **Producer Mandate Module Working Group SCAPR :** Konstantin Vogel
- **AV Forum SCAPR :**
Annina Lutz, Daniel-André Müller
- **IPN Expert Committee SCAPR :**
Konstantin Vogel (président)
- **SCAPR / AEPO-ARTIS Actors Summit :**
Daniel-André Müller, Konstantin Vogel (suppléant)
- **AEPO-ARTIS Expert Group :**
Daniel-André Müller
- **Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse /siège consultatif :**
Annina Lutz



De g. à dr. : **Michael Egli** (directeur par intérim) chef du service juridique, **Philippe Streiff** (membre de la direction) chef IT & Processus

Restructuration de SWISSPERFORM

Trois étapes importantes ont été franchies en 2024 dans le cadre de la restructuration en cours : la décision relative à la nouvelle plateforme de données et de répartition, la réforme des organes et la réorganisation structurelle.

Nouvelle plateforme de données et de répartition (NDVP)

Le 11 juillet 2024, le comité a posé l'un des principaux jalons de ces dernières années dans le développement de SWISSPERFORM. Il s'agissait de décider de la forme que prendrait la nouvelle plateforme de données et de répartition. Le comité a choisi à cette date de coopérer avec l'entreprise BIConcepts, dont le siège est à Vienne, et d'introduire son logiciel « Apollon ».

Cette décision a été précédée d'une phase d'évaluation très intense au cours de laquelle différentes variantes ont été étudiées. Le fait est que le logiciel de répartition actuel, du nom de « JTT », était arrivé en bout de course. Par conséquent, SWISSPERFORM a examiné en automne 2023, avec l'appui du délégué du comité directeur Marc André Hahn, les fournisseurs avec lesquels une coopération était envisageable pour une nouvelle plateforme de données et de répartition. Ont été retenus comme candidats potentiels la société allemande GVL, PPL au Royaume-Uni et la société autrichienne BIConcepts avec son logiciel standard Apollon. Le chef du département informatique de SWISSPERFORM a élaboré une quatrième option consistant en une solution hybride en collaboration avec GVL, autrement dit une variante incluant une partie de développement propre, complétée par un logiciel externalisé.

Début 2024, SWISSPERFORM a établi un profil d'exigences à l'intention des candidats potentiels et le leur a remis. En avril 2024, des ateliers ont été réalisés avec les fournisseurs. Tous les quatre ont par ailleurs présenté leurs outils aux groupes d'experts. Les fournisseurs ont soumis leurs offres début juin 2024, qui devaient satisfaire à des consignes très claires. La présentation des offres a eu lieu à la mi-juin 2024.

Leur évaluation a ensuite été réalisée sur la base de critères bien précis, par exemple la satisfaction des exigences, le prix, les risques et le rapport à la stratégie définie par SWISSPERFORM. Des références ont par ailleurs été prises auprès de sociétés sœurs étrangères déjà clientes de PPL ou de BIConcepts. Il n'existe pas de clients de GVL puisque cette dernière n'a pas encore proposé de tels services à des sociétés sœurs. Le logiciel des différents fournisseurs a également été soumis à un audit.

Suite à cette analyse approfondie et comme indiqué ci-dessus, le comité a décidé à l'unanimité, le 11 juillet 2024, que SWISSPERFORM travaillerait à l'avenir avec le logiciel « Apollon » de BIConcepts. Si la solution de BIConcepts est arrivée en tête, c'est avant tout parce que la société est en mesure, suivant les souhaits du client, soit d'offrir des solutions standardisées, soit de programmer des composants logiciels sur mesure en fonction de ses exigences spécifiques, et ce dans les différentes parties de ce vaste ensemble de données et de répartition. BIConcepts dispose en outre d'une grande expérience puisqu'elle propose déjà

son logiciel de répartition à des sociétés sœurs de la taille de SWISSPERFORM. Nous sommes la neuvième société de gestion à avoir choisi de collaborer avec BIConcepts dans le but d'utiliser le logiciel Apollon.

Le contrat de collaboration avec BIConcepts a été signé fin août 2024 et les travaux de transfert des données ont commencé. Tous nos processus de stockage des données et de répartition passeront à l'avenir par les systèmes de BIConcepts.

SWISSPERFORM est soutenue par la société APP Unternehmensberatung AG à la mise en œuvre de ce projet d'envergure. Cette dernière coordonne les différents travaux de part et d'autre et veille au respect des délais. Il est prévu de recourir déjà au nouveau logiciel Apollon pour réaliser, en automne 2025, la répartition portant sur l'année d'utilisation 2024. Cela concerne les répartitions en faveur des interprètes et des producteurs du domaine phonographique. Ce même logiciel pourra également être utilisé à plus long terme pour les répartitions dans le domaine audiovisuel.

La décision en faveur d'un logiciel externalisé implique que SWISSPERFORM ne pourra plus conserver son département informatique sous sa forme actuelle. Nous avons dû faire savoir à nos quatre développeurs informatiques que nous devrions malheureusement mettre un terme à notre collaboration avec eux au plus tard fin 2025. Il va de soi que nous soutenons nos collègues dans leur recherche d'un nouvel emploi et que nous croisons les doigts pour qu'ils trouvent un nouveau défi professionnel passionnant à relever.

Un nouveau portail des membres (myswissperform) va être mis sur pied avec BIConcepts à partir de février 2025. Celui-ci offrira de nombreux avantages aux membres. À l'aide d'un code d'accès personnel, ils pourront désormais :

- accéder en toute simplicité à des informations importantes (p. ex. consulter et gérer leurs données de base, les décomptes, etc.) ;
- avoir un aperçu de l'ensemble de leurs rémunérations en toute transparence ;
- communiquer rapidement et facilement avec SWISSPERFORM.

La direction, les ressources humaines et nos collègues d'APP qui soutiennent le projet ont mené divers entretiens au sein des différents départements de SWISSPERFORM. Ces échanges ont montré clairement que le personnel est très confiant et se réjouit de l'introduction du nouveau logiciel. Toute l'équipe de SWISSPERFORM travaille avec ardeur à la mise sur pied de la nouvelle plateforme afin que nous puissions mener à bien ce projet.

Réforme des organes

SWISSPERFORM enregistre une croissance constante de ses membres et de ses recettes depuis sa création. Par ailleurs, le numérique qui progresse à pas de géant a des répercussions sur l'environnement culturel dans lequel l'association exerce ses activités. Par conséquent, les exigences auxquelles SWISSPERFORM doit satisfaire en termes d'expertise et d'agilité des structures se sont fortement accrues ces dernières années. Le bureau de SWISSPERFORM a donc engagé, en collaboration avec le comité directeur, une vaste réforme des organes et rédigé un projet de révision des statuts. Deux variantes ont été présentées à l'occasion de l'assemblée des délégués du 19 juin 2024, toutes deux prévoyant essentiellement une réduction de la taille du comité : une variante « 5plus » et une variante « 10plus ». Les délégués ont accepté la variante « 5plus ».

Le comité comptait jusqu'alors 17 membres : trois représentants de chacun des cinq groupes d'experts plus la présidente et un vice-président. Il est désormais constitué comme suit :

- Il n'y a plus qu'une représentante ou un représentant de chacun des cinq groupes d'experts.
- Chaque groupe d'experts peut par ailleurs déléguer un suppléant en qualité d'assesseur au comité. Ces suppléants n'ont pas le droit de vote.
- Le comité compte une présidente ou un président comme membre supplémentaire.
- La vice-présidence est assurée à tour de rôle par l'un des cinq représentants des groupes d'experts.
- Une ou deux personnes peuvent être désignées au comité en tant que « membres indépendants ». Ces personnes ne font partie d'aucun des cinq groupes d'ayants droit. Il s'agit de personnes susceptibles d'apporter leur expertise dans un domaine déterminé, par exemple les finances ou le numérique.
- Dès son entrée en fonction, le nouveau comité peut instituer des commissions permanentes ou liées à des projets sur des sujets déterminés.

Les nouvelles dispositions statutaires fondées sur cette nouvelle structure sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Pour être prêts à cette date, les nouveaux titulaires ont été élus à l'occasion de l'assemblée extraordinaire des délégués du 23 octobre 2024.

Cette réforme des organes de SWISSPERFORM permet d'atteindre notamment les objectifs suivants :

- Hausse de la rentabilité, de l'efficience et de la flexibilité

La suppression du comité directeur et la réduction de la taille du comité donnent naissance à un organe plus agile

qui peut opérer avec davantage de souplesse et, le cas échéant, entrer rapidement en communication avec le bureau (fin de la procédure en deux étapes, accélération des processus décisionnels).

- Professionnalisation des organes

Peuvent désormais siéger au comité ou dans des commissions des personnes qui apportent leur expertise dans un domaine spécifique qui n'est pas nécessairement en relation étroite avec les droits voisins – par exemple celui des finances ou du numérique. Voilà qui permet au bureau de SWISSPERFORM d'avoir à ses côtés d'importants sparring-partners.

- Renforcement du bureau

La suppression du comité directeur permet au bureau d'éviter les redondances dans les rapports à rendre et les décisions à recueillir. Il peut désormais se concentrer pleinement sur la collaboration avec le nouveau comité. Il y a en outre, entre le nouveau comité et le bureau, une meilleure séparation entre stratégie et activité opérationnelle. Voilà qui permet au bureau de travailler plus efficacement et d'être renforcé dans ses compétences.

- Consolidation des tâches et des compétences des groupes d'experts

La réforme entend définir et appliquer plus clairement la répartition des tâches et des compétences entre comité et groupes d'experts. Les groupes d'experts ne doivent plus se concentrer principalement sur des questions de répartition et de contrats de réciprocité. Ils doivent pouvoir se consacrer davantage aux questions de budget concernant leurs ayants droit et à d'autres décisions financières – ces dernières devant être toutefois validées par le nouveau comité qui garde la vision globale sur l'ensemble des ayants droit de SWISSPERFORM, avec la responsabilité qui en résulte.

Réorganisation structurelle

SWISSPERFORM a introduit au 1^{er} mai 2024 un nouvel organigramme dont l'objectif était de créer des structures plus claires susceptibles d'augmenter l'efficacité. Celui-ci repose sur les trois piliers de SWISSPERFORM, à savoir :

1. Service juridique & Tarifs
2. Service Membres
3. IT & Processus

Certains recoupements des travaux ont entraîné une reclassification. Autrefois distincts, les départements « Documentation domaine phonographique » et « Membres domaine phonographique » ont été réunis au sein du département « Domaine phonographique », placé sous la direction de Stefania Lorenzetto qui a été engagée à cet effet.

Enfin, toujours dans le cadre de la réorganisation structurelle, le comité s'est séparé, fin septembre 2024, du directeur Poto Wegener. Le comité n'a pas pris cette décision à la légère et regrette cette séparation. Il tient en haute estime tous les services rendus au fil du temps et apprécie grandement tout l'engagement dont Poto Wegener a fait preuve. Michael Egli, jusque-là chef du service juridique et membre de la direction, officie depuis lors en tant que directeur par intérim. Il est assisté par Philippe Streiff, membre de la direction. La question de la succession du directeur est à l'étude, avec le soutien de spécialistes.

Autres projets

SWISSPERFORM a lancé en 2024 divers autres projets qui seront mis en œuvre en 2025. Citons parmi eux l'élaboration d'un modèle de données d'entreprise, l'évaluation de la future mise en place d'un service de monitoring radio ou encore la détermination d'un modèle de calcul permettant à l'avenir d'établir le taux de frais par groupe d'ayants droit, en plus du taux général de frais de gestion. Le comité définira par ailleurs, en collaboration avec la direction, la stratégie de SWISSPERFORM à partir de 2026.

SWISSPERFORM – parce que la culture est précieuse.

Lignes directrices de SWISSPERFORM

SWISSPERFORM veille à ce que les acteurs culturels reçoivent une rémunération appropriée pour leurs prestations et contribue ainsi au renforcement de la culture en Suisse et au Liechtenstein.

MISSION

Nous agissons dans **l'intérêt** de nos **membres**. Nous les **épaulons** et les **soutenons** dans la gestion de leurs **droits voisins** et leur assurons une rémunération appropriée. Nos tâches clés consistent à conclure des tarifs ainsi qu'à encaisser et répartir les recettes qui en résultent.

Nous mettons des **services** attrayants à la disposition de nos **membres**, de nos **partenaires** et des **utilisateurs**. Nous suivons de près les évolutions dans le domaine culturel et cherchons des solutions appropriées pour toutes les parties impliquées.

Nous **soutenons** la **culture** et contribuons par notre travail à valoriser la création culturelle. Nous consacrons **10 %** de nos **recettes** à des **objectifs culturels** et **sociaux**.

Nous sommes des **prestataires dans l'environnement numérique**. Nous tirons parti des opportunités du numérique et adaptons sans cesse nos prestations et notre manière de travailler.

Nous offrons aux utilisateurs un **accès** aisé au **répertoire de nos membres**.

VALEURS

Nous sommes loyaux : nos membres sont au cœur de nos préoccupations, nous connaissons leurs différents besoins et les soutenons de façon équitable.

Nous sommes transparents : nos membres savent et comprennent ce que nous faisons et peuvent vérifier notre travail. Nous mettons à leur disposition toutes les informations nécessaires à cet effet.

Nous sommes efficaces : nous agissons de manière ciblée, en tenant compte des coûts et en étant axés sur la performance. Nous ne visons pas de but lucratif.

Nous sommes curieux : nous suivons l'évolution économique, technologique et juridique avec attention et nous adaptons en permanence.

Nous sommes attrayants : nous offrons à des collaboratrices et collaborateurs engagés un cadre de travail intéressant à la jonction entre culture, économie et technologie et soutenons leur développement. Nous faisons preuve de confiance et de respect à l'égard de notre personnel.

Nous travaillons en réseau : nous entretenons les échanges avec nos partenaires en Suisse et à l'étranger et tirons parti des synergies autant que faire se peut.

A full-page photograph featuring two women in latex costumes against a dark blue background. The woman on the left has voluminous dark curly hair, wears a red latex bodysuit with thin straps, and black latex gloves. She is looking over her shoulder at the camera with a slight smile. The woman on the right has her hair in a long braid, wears black latex goggles, a black latex earring, and a long black latex coat. She is looking upwards and to the right. The word 'Membres' is centered in the lower-left area, flanked by two horizontal white lines.

Membres

2. Membres

Zoom sur le domaine des membres

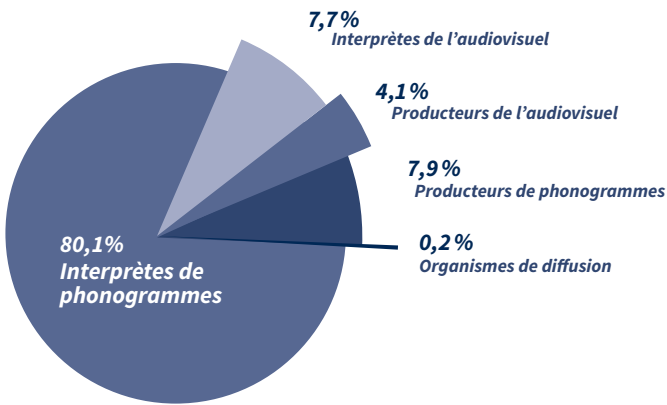
Quelque 1147 nouveaux ayants droit ont adhéré à SWISSPERFORM en 2024, portant à 26'134 le nombre de membres à la fin de l'année.

Notre association comptait 26'134 membres et mandants fin 2024. Ce sont 1147 ayants droit qui l'ont rejointe durant l'année, soit une hausse de 4,59%. Les interprètes du domaine phonographique ont enregistré le plus grand nombre d'admissions ainsi que la plus forte croissance en pour cent (1050 / +5,28%).

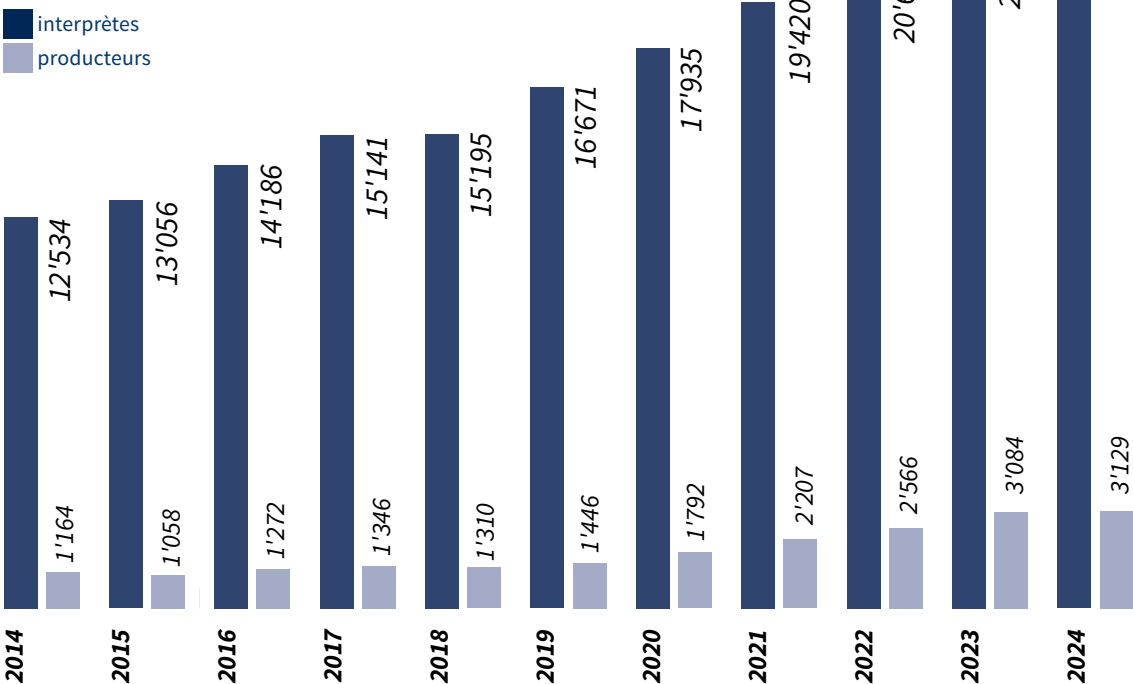
Statistiques des membres 2024

Effectif des membres / mandants par groupe d'ayants droit

	2024	2023
Interprètes de phonogrammes	20'945	19'895
Interprètes de l'audiovisuel	2'014	1'959
Total interprètes	22'959	21'854
Producteurs de phonogrammes	2'064	2'046
Producteurs de l'audiovisuel	1'065	1'038
Total producteurs	3'129	3'084
Organismes de diffusion	46	49
Total	26'134	24'987



Evolution de l'effectif des membres



Activités de l'antenne romande

Notre antenne de Lausanne informe et conseille les artistes interprètes et producteurs des domaines phonographiques et audiovisuels, ainsi que les utilisateurs francophones.

Les conseils portent sur les questions fréquentes relatives aux droits voisins, au processus d'adhésion à SWISSPERFORM, à la distinction entre les différentes sociétés de gestion, à la déclaration de participations à des phonogrammes du commerce et/ou à des diffusions de prestations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce, à la déclaration/revendication de phonogrammes du commerce par les producteurs, aux décomptes de redevances, à l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels, à l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de productions audiovisuelles, à des demandes de soutien financier pour des projets artistiques ainsi qu'à divers contrats de l'industrie musicale.

La recherche et le contact d'ayants droits en vue du paiement de redevances non réclamées, la saisie de discographies et la résolution de cas de conflits territoriaux avec d'autres sociétés de gestion font également partie des activités de l'antenne romande.

Durant l'année sous revue, David Johnson, responsable de l'antenne, a par ailleurs présenté SWISSPERFORM, les droits voisins et le système de gestion collective dans le cadre des événements suivants :

- 27 mars 2024 :
« Artos – Droit suisse pour le spectacle vivant », Lausanne.
- 4 juillet 2024 :
Rencontre avec le personnel de l'Organisme Tunisien des Droits d'Auteur et des Droits Voisins (OTDAV), Zurich.



Contact :

SWISSPERFORM
David Johnson
Antenne romande
Avenue du Grammont 11bis
1007 Lausanne
T +41 32 724 31 25
david.johnson@swissperform.ch



*Encaissement
et tarifs*

3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

Tout comme l'année précédente, les négociations tarifaires de l'exercice sous revue se sont focalisées sur deux sujets principaux : la redevance sur les mémoires et les disques durs d'appareils numériques et celle liée aux concerts.

En parallèle, de nouvelles négociations ont commencé en 2024 avec les émetteurs privés (TC S). Les sociétés de gestion ont également mis en route les premiers préparatifs stratégiques concernant le tarif de retransmission (TC 1).

TC 4i

Redevance sur les mémoires et les disques durs d'appareils numériques

Les sociétés de gestion avaient chargé, en septembre 2023, un institut de sondage indépendant (GfS) de réaliser une étude démoscopique visant à cerner le comportement des consommateurs finaux en matière de copie sur les différents appareils numériques. Les négociations se sont poursuivies durant l'année sous revue sur la base des résultats de cette étude. L'objectif était de soumettre à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF), fin mai 2024, un nouveau tarif sur les supports vierges valable à partir de 2025, qui inclue pour la première fois les copies dans le cloud. Les sociétés de gestion n'ont cessé de souligner qu'il convenait de soumettre également les services de stockage dans le cloud à une redevance sur les supports vierges puisque ces espaces sont, eux aussi, utilisés pour la copie privée d'œuvres protégées.

Les négociations, qui ont duré de mars 2023 à mai 2024, ont finalement abouti à un accord le 13 mai 2024. Celui-ci prévoit une légère baisse des redevances et une réduction du plafonnement de la capacité de mémoire des disques durs. C'était nécessaire étant donné que les récentes études de GfS ont révélé que les consommateurs finaux renoncent toujours plus à la copie de contenus protégés au profit d'une utilisation croissante des services de streaming. Le nouveau tarif s'applique depuis le 1^{er} janvier 2025 et il est prévu pour deux ans dans un premier temps, avec la possibilité de le prolonger d'une année supplémentaire. Les sociétés de gestion ont bon espoir de pouvoir compenser le recul lié à la baisse des barèmes par la hausse de la vente d'appareils dotés d'une plus grande capacité de mémoire. La CAF a approuvé le tarif en question le 15 octobre 2024. Les copies dans le cloud n'ont pas pu être intégrées dans les négociations en raison des divergences de vues et des contraintes temporelles.

Les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs se sont à nouveau réunies le 15 novembre 2024 pour aborder la question de la rémunération des services de stockage dans le cloud. Les parties en présence s'accordent à dire que la création d'un tarif distinct s'accompagnerait de frais de mise en œuvre disproportionnés. Elles envisagent en lieu et place d'intégrer ces services dans le tarif existant. D'autres séances de négociations sont prévues à cet effet en 2025.

TC K

Concerts, productions analogues à des concerts, shows, spectacles de ballet et de théâtre

Les parties n'ayant pu parvenir à un accord concernant le TC K en 2023, c'est un tarif contesté qui a été soumis à la CAF le 23 mai 2023. Par la suite, la CAF a convoqué une séance le 23 janvier 2024 à l'occasion de laquelle les associations d'utilisateurs ont à nouveau réclamé une nette baisse des redevances. De leur côté, les sociétés de gestion ont souligné que la hausse des frais des organisateurs n'avait pas à entraîner une baisse des redevances. Après avoir auditionné les parties, la CAF a communiqué sa décision oralement le jour même.

La décision motivée de la CAF a été envoyée par écrit aux parties le 21 juin 2024. Le tarif a certes subi quelques modifications minimales, mais la baisse massive des redevances demandée par les utilisateurs a été rejetée. L'adéquation du tarif a par ailleurs été confirmée et le principe en vigueur dit du produit brut n'a pas été remis en question. Les sociétés de gestion n'avaient donc aucune raison d'attaquer la décision, d'autant plus qu'elles pouvaient partir du principe que leurs recettes resteraient stables.

Par contre, les associations d'utilisateurs ont interjeté recours devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) le 28 août 2024. Après de nouveaux échanges quant à la valeur litigieuse (tranchée en faveur des sociétés de gestion) et un complément apporté par le recourant au mémoire de recours, les sociétés de gestion ont envoyé leur réponse le 29 novembre 2024. À la demande expresse du recourant, il y a eu un deuxième échange d'écritures (réplique et duplique non ordonnées). Les sociétés de gestion ont transmis leur dernier écrit le 16 janvier 2025. Un jugement est attendu de la part du TAF dans le courant du premier semestre 2025.

TC S

Emetteurs privés

L'expérience montre que les négociations avec les émetteurs privés requièrent toujours beaucoup de temps étant donné que les utilisateurs représentent de nombreuses associations aux intérêts très différents. Il faut par ailleurs une étroite coordination entre SWISSPERFORM et SUISA puisque les négociations relatives au TC S ne sont pas menées par le service juridique de SWISSPERFORM, mais par les avocats externes Stephan Beutler et Fabian Wigger. Cette mesure s'impose parce que les organismes de diffusion sont à la fois utilisateurs et ayants droit de SWISSPERFORM.

De vastes discussions ont déjà eu lieu en interne avant le début des négociations fixé au 26 septembre 2024 afin d'assurer une préparation optimale. Les associations d'utilisateurs font valoir que leurs revenus baissent, alors que les redevances des sociétés de gestion augmentent. Mais les chiffres récents viennent relativiser cet argument. Les utilisateurs ont aussi réitéré leur demande de voir diminuer les postes de recettes considérés comme « pertinents » eu égard au tarif. Les négociations se poursuivent en 2025, l'objectif étant de parvenir à un accord d'ici mai 2025 afin que le nouveau tarif puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

TC 1

Retransmission

Un tarif renégocié relatif à la retransmission n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2027, mais le nouveau texte doit être soumis jusqu'en mai 2026. Comme ce tarif est très important d'un point de vue financier, les sociétés sœurs ont déjà commencé à réfléchir à une stratégie fin 2024. Ces réflexions seront approfondies en 2025. Les négociations sont placées sous l'égide de Suissimage.

Répartition

Dana



4. Répartition

Ventilation

Plusieurs étapes sont nécessaires entre l'encaissement des recettes tarifaires et la répartition finale entre les membres pour établir quel montant revient en fin de compte à quel ayant droit. On en distingue essentiellement quatre, à savoir trois que l'on qualifie de ventilations et la dernière, dite répartition individuelle.

Chacune des ventilations se caractérise par des attributions à des groupes déterminés (aux sociétés de gestion ou à certains groupes d'ayants droit, p. ex. les interprètes du domaine phonographique). C'est alors l'étendue de l'utilisation du répertoire dans le domaine concerné qui est déterminante. Concrètement, on ne procède pas à un partage forfaitaire lors de la ventilation, mais on convient de règles spécifiques pour les différents tarifs.

La première étape est celle de la « **ventilation entre les sociétés de gestion** ». Ce partage doit être effectué pour toutes les recettes provenant des tarifs qui sont communs aux sociétés de gestion. On fixe pour chacun de ces tarifs communs un pourcentage dévolu à chacune des cinq sociétés de gestion suisses. SWISSPERFORM reçoit en règle générale 25% des redevances perçues dans le cadre d'un tarif commun. Ce pourcentage découle de la réglementation figurant à l'article 60, alinéa 2 LDA, qui prévoit une telle répartition des recettes entre « droits d'auteur » et « droits voisins ». C'est le comité de coordination des cinq sociétés de gestion, représentées par leurs directions respectives, qui est compétent pour réaliser cette ventilation.

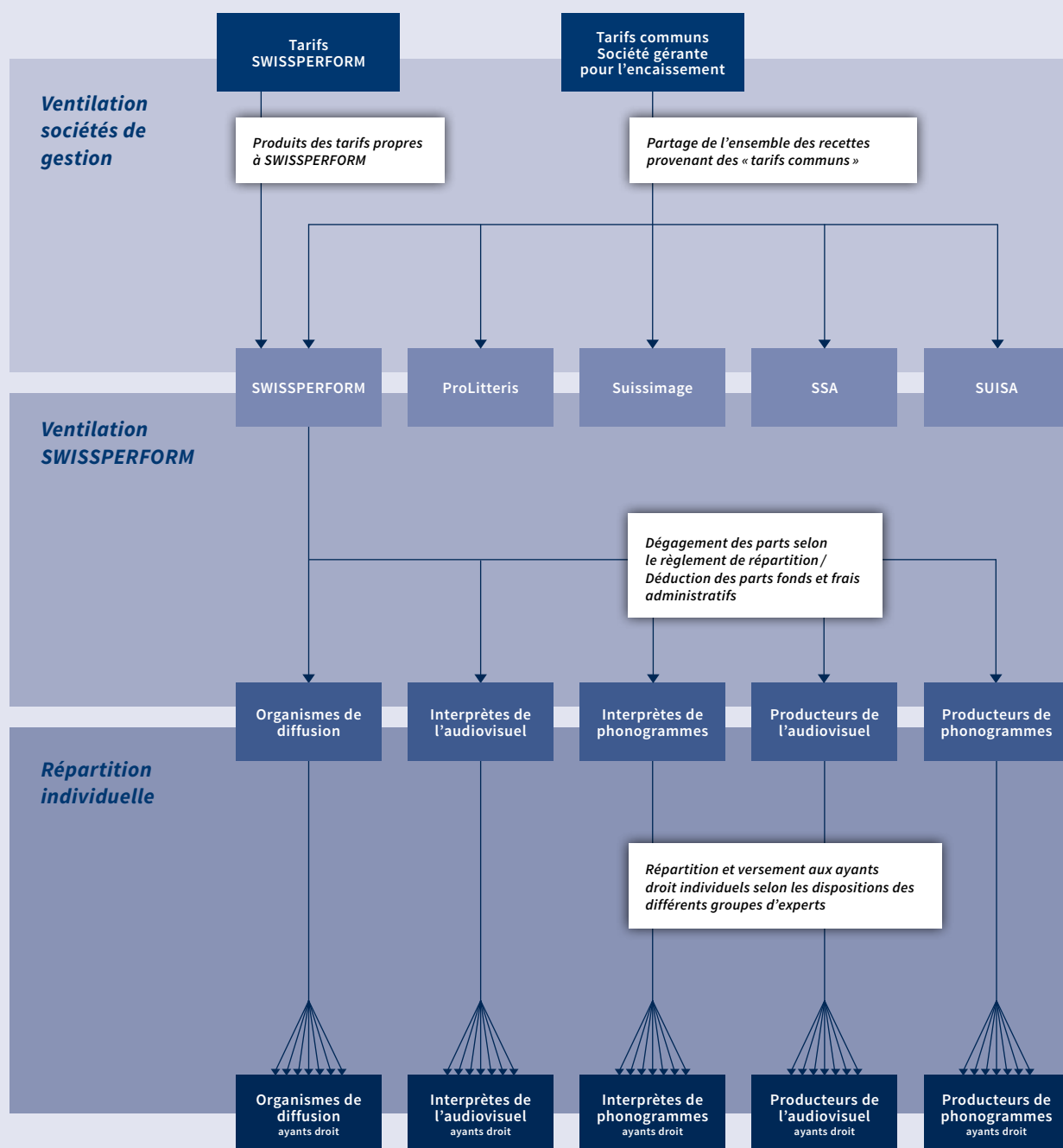
Puis vient la « **ventilation de SWISSPERFORM** », autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Cette étape s'applique à l'ensemble des recettes tarifaires brutes, autrement dit aux parts de SWISSPERFORM issues des tarifs communs auxquelles viennent s'additionner les recettes provenant des tarifs qui lui sont propres (tarif A TV et tarif A radio). On commence par déduire de ce montant 10% à des fins culturelles et sociales conformément aux attributions décidées par l'assemblée des délégués, puis on procède au partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Le critère déterminant pour la ventilation est, là aussi, la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour les divers types d'utilisation. En d'autres termes, on n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais suivant des règles spécifiques dont on convient pour chacun des tarifs. Ce sont les présidents des cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont précisés dans l'annexe A du règlement de répartition.

La « **ventilation de SWISSPERFORM** » se fait en deux temps : on sépare tout d'abord les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une « **ventilation 1** ». Les frais administratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaboratrices et collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3% de leur part.

Dans le cadre d'une « **ventilation 2** », les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes, des domaines phonographique et audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Enfin, la « **répartition individuelle** » définit la distribution interne des montants qui reviennent à chacun des groupes d'ayants droit à l'issue de la ventilation. Les règles détaillées sont énoncées dans la partie spéciale du règlement de répartition. La responsabilité de cette répartition incombe à chacun des groupes d'experts ou, dans le cas des organismes de diffusion, à la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF).

Etapes de la répartition



Hit-parade des diffusions – Répartition principale

Une artiste survole clairement le hit-parade de la répartition 2024 de SWISSPERFORM.

« Flowers » de Miley Cyrus est le titre le plus diffusé dans le cadre de la répartition 2024. Il vient en tête sur les premiers et les troisièmes programmes de la SSR et il occupe le deuxième rang sur les émetteurs privés. Le titre comptabilise en tout quelque 8000 diffusions en 2024.

La musique suisse a disparu du top ten des troisièmes programmes de la SSR tout comme des radios privées. En revanche, trois productions suisses figurent parmi les titres

les plus diffusés sur les premiers programmes de la SSR : « Chic » de Julie Meletta, « Weekend » de Veronica Fusaro et « Träne im Wind » de Michael von der Heide. Quant aux deuxièmes programmes de la SSR, ils restent toujours fermement en mains suisses : sept des titres du top ten se distinguent par une participation suisse.

Cat. 1	Titre	Interprète / groupe
1	Flowers	Miley Cyrus
2	Due Vite	Marco Mengoni
3	Sultans Of Swing	Dire Straits
4	Pointless	Lewis Capaldi
5	Snap	Rosa Linn
6	Chic	Julie Meletta 
7	Weekend	Veronica Fusaro 
8	Träne im Wind	Michael von der Heide 
9	Ella, elle l'a	France Gall
10	Kiss me	Dermot Kennedy

Emetteurs pris en compte : SRF 1, La Première, Rete 1, SRF Musikwelle, Option Musique, Radio Rumantsch

Cat. 2	Titre	Interprète / orchestre	Compositeur
1	Suite pour alto et orchestre	Orchestre de Chambre de Lausanne 	Ralph Vaughan Williams
2	Symphonie en fa dièse mineur	Orchestre symphonique de Moscou	Paul Juon
3	Symphonie n° 3 en si mineur	Orchestre Symphonique Bienne Soleure 	Joseph Lauber
4	Symphonie n° 3 en ut majeur « L'Anglaise »	Orchestre philharmonique de Londres	Charles Hubert Parry
5	Quatuor pour clarinette en mi bémol majeur	Stephan Siegenthaler  Lucerne String Trio	Johann Nepomuk Hummel
6	La boutique fantasque. Ballet	Orchestre Symphonique de Montréal	Ottorino Respighi
7	Symphonie n° 9 en ré mineur	Kammerorchester Basel (KOB, Serenata Basel) 	Ludwig van Beethoven
8	Symphonie n° 1 en mi bémol majeur	Orchestre Symphonique Bienne Soleure 	Joseph Lauber
9	Concerto pour piano en fa dièse mineur	Sinfonieorchester Basel 	Alexander Scriabin
10	Symphonie n° 2 en la mineur	Orchestre Symphonique Bienne Soleure 	Joseph Lauber

Emetteurs pris en compte : SRF 2 Kultur, Espace 2, Rete 2, Swiss Classic, Swiss Jazz

Cat. 3	Titre	Interprète / groupe
1	Flowers	Miley Cyrus
2	Escapism (feat. 070 Shake)	Raye
3	Kiss Me	Dermot Kennedy
4	I'm Good (Blue)	David Guetta & Bebe Rexha
5	Happy	NF (Nate Feuerstein)
6	Heaven	Niall Horan
7	Gold	Loi
8	Somewhere In Between	Leony
9	Chemical	Post Malone
10	Vampire	Olivia Rodrigo

Emetteurs pris en compte : SRF 3, Couleur 3, Rete 3, SRF Virus, Swiss Pop

Cat. 4	Titre	Interprète / groupe
1	Trustfall	P!nk (Pink)
2	Flowers	Miley Cyrus
3	You Were There For Me	Henry Moodie
4	Kiss Me	Dermot Kennedy
5	Gold	Loi
6	Lionheart (Fearless)	Joel Corry & Tom Grennan
7	Celestial	Ed Sheeran
8	Star Walkin' (League Of Legends Worlds Anthem)	Lil Nas X
9	Wonders (feat. Rakim)	Michael Patrick Kelly
10	Snap	Rosa Linn

Emetteurs pris en compte : 20 Minuten Radio, Radio 24, Radio Argovia, Radio Basilisk, Radio BeO, Radio Central, Radio Chablais, Radio Energy Zürich, Radio Eviva, Radio Fribourg, Radio Lausanne FM, Radio Zürisee

Adaptations du règlement de répartition

Interprètes des domaines audiovisuel et phonographique / Répartition des recettes provenant des utilisations en ligne

SWISSPERFORM a soumis une révision de son règlement de répartition à l'approbation de l'IPI le 5 juin 2024. Les modifications en question portaient à la fois sur des dispositions de la partie générale s'appliquant aux interprètes des domaines phonographique et audiovisuel et sur d'autres de la partie spéciale, concernant la répartition des redevances issues des utilisations en ligne. Ces adaptations étaient nécessaires étant donné que le règlement de répartition ne comprenait pas jusque-là de dispositions relatives à la répartition des recettes provenant des utilisations selon l'article 35a LDA. Cet article, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020, octroie un droit à rémunération pour l'utilisation de prestations artistiques dans le domaine de certains services en ligne (vidéo à la demande).

Les groupes d'experts des interprètes des domaines phonographique et audiovisuel ont jugé que les dispositions fondées sur l'analyse du comportement d'utilisation dans les programmes radio et TV suisses, en vigueur pour la répartition des recettes dans d'autres domaines, étaient inadéquates s'agissant du nouveau TC 14. Dans le cas du TC 14, les utilisateurs déclarent à la fois les œuvres proposées en ligne et l'ampleur de l'utilisation de chacune d'elles. Les groupes d'experts ont donc décidé d'élaborer des règles distinctes pour la répartition des recettes issues des utilisations en ligne, notamment en relation avec le TC 14, et de les soumettre à l'approbation de l'IPI.

Dans sa demande adressée à l'IPI au sujet de la répartition des redevances issues des utilisations en ligne, SWISSPERFORM a signalé que les dispositions d'exécution de l'annexe en question (Utilisations en ligne, UEL) requerraient de plus amples discussions au sein des groupes

d'experts concernés. Par conséquent, cette annexe serait soumise à l'approbation de l'IPI à une date ultérieure.

Le règlement de répartition modifié a été approuvé par l'IPI le 3 octobre 2024. Les compléments apportés ainsi que les dispositions d'exécution y afférentes, précisées dans l'annexe AAT4, sont entrés en vigueur pour la répartition des recettes à partir de l'année d'utilisation 2022.

Par courrier du 26 novembre 2024, les dispositions d'exécution de l'annexe UEL ont été soumises à l'approbation de l'IPI, les groupes d'experts ayant clos leurs discussions et pris les décisions nécessaires. Les modifications en question concernaient les dispositions d'exécution en lien avec le chiffre 2.1.4 du règlement de répartition. Avant de statuer sur ces dispositions, les groupes d'experts avaient demandé que des répartitions soient simulées sur la base des montants et des données d'utilisation réels pour 2022.

Les nouvelles dispositions doivent permettre de tenir compte, autant que faire se peut, du principe de causalité à la répartition des redevances. Des dérogations sont admises dans certains cas afin d'éviter des frais disproportionnés. Mais le principe d'égalité de traitement doit prévenir, dans la mesure du possible, toute discrimination à la répartition et garantir de ce fait une répartition équitable et efficiente des redevances issues des utilisations en ligne.

Les dispositions d'exécution formant l'annexe UEL ont aussi été approuvées par l'IPI le 26 février 2025.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

Durant l'année sous revue, nous sommes revenus comme prévu à notre modèle initial avec une répartition en été pour les décomptes complémentaires et une répartition principale en automne. Le 16 juillet 2024, ce sont les montants associés aux décomptes complémentaires pour les années d'utilisation 2018–2022 ainsi qu'au décompte final pour l'année d'utilisation 2018 qui ont été versés. Quant au décompte ordinaire pour l'année d'utilisation 2024, il a été réalisé en automne et les montants versés le 13 décembre 2024. Des recettes provenant de sociétés sœurs étrangères et destinées à nos membres ont également été transférées aux deux dates.

En été, quelque CHF 718'000.–, résultant de contrats conclus ultérieurement et de collaborations annoncées après coup sur des enregistrements utilisés, ont été versés dans le cadre des décomptes complémentaires pour les années 2018–2022. Un montant de CHF 2'468'000.– résultant du décompte final 2018 est venu s'ajouter au cinquième et dernier décompte complémentaire pour 2018. Les réserves de l'année d'utilisation 2018, constituées en raison d'enregistrements non documentés ou de participantes et participants non inscrits, ont ainsi été versées aux ayants droit conformément aux dispositions du règlement de répartition. Des rémunérations à hauteur de CHF 177'000.– ont par ailleurs été transférées en provenance de sociétés sœurs étrangères. Ce sont donc des décomptes pour un montant total de CHF 3'363'000.– qui ont été expédiés le 25 juin 2024. 44,6% ont été versés à des sociétés sœurs étrangères, 26,5% à des agences en Suisse et à l'étranger et 28,9% à nos membres directs.

Le décompte ordinaire pour les utilisations durant l'année de référence 2023 a été réalisé comme toujours en décembre. Les décomptes ont été envoyés le 22 novembre 2024 et les versements effectués en grande partie le 13 décembre 2024. La réserve de fluctuation de valeur créée l'année précédente n'a pas été sollicitée durant l'exercice. En revanche, des réserves provenant de recettes de l'année 2017, qui n'étaient plus nécessaires à l'expiration du délai de rémunération de cinq ans, ont été dissoutes et ont rejoint la somme de répartition, qui a atteint un record. S'élevant à CHF 11'079'000.–, cette somme était supérieure de 11,7% à celle de l'année précédente.

Atteignant CHF 6'397'000.–, la somme de répartition disponible pour le décompte ordinaire 2023 a même dépassé de 21,9% celle de l'année précédente. Cette hausse reflète en particulier l'augmentation de la part versée à des sociétés sœurs étrangères suite aux contrats conclus ces dernières années. Le décompte a inclus les rémunérations perçues depuis juin de la part de sociétés sœurs étrangères et a atteint en tout CHF 6'526'000.–, soit un montant légèrement inférieur à celui du décompte de décembre 2023, qui incluait des transferts de sociétés sœurs étrangères sur plus de 18 mois ainsi que le premier décompte complémentaire

pour l'année 2021. Sur ce total de CHF 6'526'000.–, 45,7% (43,2% l'année précédente) ont été virés à des sociétés sœurs étrangères et quelque 25,7% (24,5% l'année précédente) ont été versés à des agences en Suisse et à l'étranger. Nos membres directs ont perçu 28,6% de la somme distribuée (33,3% l'année précédente).

Producteurs de phonogrammes

C'est un montant total de CHF 9'368'000.–, soit 15,1% de plus que l'année précédente, qui a été attribué aux producteurs de phonogrammes durant l'exercice 2024 pour les répartitions 2023 fondées sur l'utilisation et sur le chiffre d'affaires. A cela est venu s'ajouter par ailleurs, suite à un correctif, un montant supplémentaire de CHF 404'000.– pour la répartition 2022 fondée sur l'utilisation, conformément à une décision du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes.

La répartition 2023 basée sur l'utilisation a englobé des recettes de cette année-là en provenance des droits de retransmission, de diffusion et d'exécution. S'élevant à CHF 7'951'000.– après déduction de la réserve, la somme de répartition était supérieure de 17,0% à celle de l'année précédente. Ce sont les diffusions 2023 des radios déterminantes en Suisse qui ont servi de base à la répartition de ce montant. Quelque 213'000 enregistrements différents avaient été diffusés. La liste complète de ces enregistrements a été mise à la disposition des ayants droit dans le cadre du processus de « claiming » entre la mi-juillet et la fin août, leur permettant de faire valoir leurs droits. Ce sont 152'000 enregistrements, équivalant à 86,4% du temps total de diffusion pris en compte (83,6% l'année précédente), qui ont été revendus. La valeur des enregistrements revendus, autrement dit les CHF 6'725'000.– attribués, était supérieure de 19,9% à celle de l'année précédente, grâce à un taux d'attribution plus élevé ayant atteint 84,6% (82,1% l'année précédente) et à la somme de répartition plus importante. Ce montant a été réparti entre les 791 ayants droit dans le cadre du décompte du 18 octobre 2024 et versé le 1^{er} novembre 2024.

Des déclarations de diffusion à hauteur de 9,3% du temps de diffusion total n'avaient par erreur pas été prises en compte dans le cadre de la répartition 2022 fondée sur l'utilisation. A titre de correctif, les temps de diffusion manquants ont donc été évalués au tarif de 2022 et les montants versés aux ayants droit le 18 juillet 2024.

La somme de répartition inutilisée en raison d'enregistrements non revendus a été répartie entre les ayants droit avec des recettes de 2023 en provenance de la rémunération sur les supports vierges dans le cadre de la répartition fondée sur le chiffre d'affaires. C'est un montant de CHF 2'644'000.– (4,4% de plus que l'année précédente) qui a été réparti entre les 193 ayants droit concernés. La répartition selon le chiffre d'affaires se fonde sur la part de marché en Suisse calculée sur la base des chiffres d'affaires déclarés par les participants. Ceux-ci ont été vérifiés avant

la répartition selon les dispositions du règlement de répartition et corrigés le cas échéant. Les décomptes ont été envoyés par courriel le 15 novembre 2024 et la grande majorité des montants versés le 29 novembre 2024. En raison d'une erreur constatée après coup, la somme de répartition était trop élevée de CHF 44'000.-. Il en résulte que la réserve restante pour 2023 dans le domaine de la répartition fondée sur le chiffre d'affaires n'est que de 3,5%, au lieu des 5% réglementaires.

Quelque CHF 19'000.- supplémentaires provenant de réserves existantes ont été attribués en même temps que les décomptes complémentaires pour les années 2018-2022 dans le cadre de la répartition fondée sur le chiffre d'affaires et versés le 13 décembre 2024.

Interprètes de l'audiovisuel

La répartition ordinaire concernant les films de fiction et les séries a été réalisée une fois de plus sans problème durant l'été 2024. Ce sont donc des prestations pour l'année d'utilisation 2022 ainsi que des déclarations manquantes pour 2021 et 2017 qui ont été rémunérées. Selon le règlement de répartition, la rémunération de chaque artiste interprète s'effectue en tenant compte de la légitimité personnelle (participation aux recettes tarifaires suivant la nationalité de l'ayant droit) et du nombre de points attribué à l'exécution. Toute exécution dans un film est associée à un certain nombre de points. Les recettes tarifaires de SWISSPERFORM destinées à la répartition dans le domaine des films et des séries sont divisées par ces nombres de points, ce qui permet de calculer la rémunération dévolue à l'ayant droit. Les nombres de points attribués aux exécutions dans les différents films et séries se fondent sur les coefficients suivants :

a) Coefficient de fonction

(p. ex. actrice, acteur de doublage, cascadeur, etc.)

Le coefficient de fonction attribué aux interprètes dans un film de fiction ou un téléfilm varie selon que l'exécution concerne aussi la partie image ou qu'elle ne concerne que la partie son (langue, synchronisation).

b) Coefficient de pondération du rôle

(A, B ou C)

Le coefficient de pondération du rôle d'un acteur se détermine en règle générale d'après le nombre de jours de tournage auxquels il a participé par rapport au nombre total ; celui d'un speaker se définit de la même manière d'après le nombre de prises. L'expérience en matière de documentation de ces coefficients a montré que l'on ne peut pas se fonder sur les mêmes pourcentages pour les prises que pour les jours de tournage. Les valeurs correspondantes ont donc été revues sur proposition de speakers et speakerines et en s'inspirant des règles de répartition en vigueur au sein de la société allemande GVL.

Les actrices/acteurs et speakerines/speakers sont répartis en application de ces critères dans trois catégories de pondération A, B et C. **A** correspond à plus de 40% des jours de tournage/plus de 14% des prises, **B** à 10 à 40% des

jours de tournage/6 à 14% des prises, et **C** à moins de 10% des jours de tournage/moins de 6% des prises. Pour un acteur de doublage, il est aussi possible de se baser sur la pondération du rôle de l'acteur qu'il double. Les cascadeuses/cascadeurs, actrices/acteurs et speakerines/speakers dans les séries et les directrices/directeurs de doublage sont toujours affectés à la catégorie C. Les actrices/acteurs pour lesquels on ne dispose pas des renseignements nécessaires à la pondération du rôle et pour lesquels la pondération ne peut pas non plus être établie à l'aide d'autres renseignements sont aussi affectés à la catégorie C.

c) Coefficient du film

Le coefficient du film résulte des critères suivants :

1. durée de l'utilisation ;
2. pondération de la catégorie d'œuvre et du genre ;
3. heure de diffusion ;
4. majoration création.

Le règlement de répartition donne plus de précisions à ce sujet.

Des ayants droit des sociétés suivantes ont reçu des rémunérations dans le cadre du décompte ordinaire 2022, du décompte complémentaire 2021 et du décompte final 2017 :

- SWISSPERFORM
- ADAMI (France)
- AISGE (Espagne)
- BECS (Grande-Bretagne)
- VDFS (Autriche)
- NUOVOIMAIE (Italie)
- SAG-AFTRA (Etats-Unis) a reçu une rémunération forfaitaire conformément au contrat de réciprocité.

Les membres sont nombreux à annoncer une mise à jour de leur filmographie ou de leurs pondérations de rôle suite à la répartition. Les données étant actualisées en permanence, elles sont à jour pour les prochains décomptes (principal et complémentaire).

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la musique de film ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2023, la répartition complémentaire 2022 et le décompte final 2018 ont eu lieu début décembre 2024.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait en étroite collaboration avec Suissimage puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils sont par conséquent pris en compte au cours du même cycle de répartition chez Suissimage. Une fois les producteurs de l'audiovisuel inscrits auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez Suissimage.

Un courrier postal est envoyé deux fois par année aux producteurs à qui des rémunérations sont dévolues, mais qui ne sont pas encore inscrits chez SWISSPERFORM. Il est arrivé que certains producteurs soient relancés par téléphone lorsque d'assez gros montants étaient impliqués, qui risquaient sinon d'être prescrits.

Un décompte a pu être envoyé en mai à 7 nouveaux membres inscrits (42 l'année précédente) et à 9 membres supplémentaires en octobre (7 l'année précédente). Les producteurs en question ont reçu des versements à hauteur de CHF 17'320.90 début juin (CHF 64'801.40 l'année précédente) et de CHF 27'488.30 début novembre (CHF 5239.75 l'année précédente). Ce sont en tout 34 producteurs de l'audiovisuel (44 l'année précédente) qui se sont inscrits en 2024.

Les rémunérations destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en **quatre** domaines de répartition en fonction des recettes :

- **retransmission** : droit de retransmission et réception d'émissions
- **copie privée** : copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes
- **utilisation scolaire** : utilisation scolaire et réseaux numériques internes
- **vidéogrammes du commerce** : rémunérations provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché

Durant l'exercice, ce sont les diffusions de l'année précédente, autrement dit de 2023, qui ont été rémunérées dans les domaines de la retransmission, de la copie privée et des vidéogrammes du commerce. Suissimage prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet.

Dans le domaine de la retransmission, les redevances se sont élevées à CHF 2'338'155.85 (CHF 1'947'882.30 l'année précédente), dont 82,32% (83,90% l'année précédente) sont allés à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de la copie privée, ce sont 85,67% (87,03% l'année précédente) du montant total de CHF 1'994'804.30 (CHF 2'193'415.30 l'année précédente) qui ont été alloués à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de l'utilisation scolaire, 75,40% (76,98% l'année précédente) des redevances calculées, qui atteignaient CHF 203'247.60 (CHF 178'571.15 l'année précédente), ont été transférés à l'étranger.

Les rémunérations provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché ont été versées aux ayants droit en même temps que les autres redevances dans le cadre du décompte ordinaire. Seuls sont pris en compte dans cette classe de répartition les vidéogrammes de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses. Sur un total de CHF 1'645'724.60 (CHF 1'431'587.40 l'année précédente) pour ce domaine, 60,13% (64,35% l'année précédente) sont allés à l'étranger.

Le règlement de répartition ou le rapport annuel de l'année précédente donnent de plus amples renseignements sur le contexte et sur les différents facteurs pris en compte pour les répartitions.

Les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de Suissimage étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droits d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM effectue chaque année, jusqu'au 31 mars, un paiement forfaitaire à l'IRF pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les rémunérations aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

Un montant de CHF 18'459'691.30 a été versé à l'IRF en 2024 pour virement aux organismes de diffusion ayants droit.

*Coopération
nationale*

5. Coopération nationale

Les sociétés de gestion suisses (SUISA, Suissimage, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) coopèrent étroitement et multiplient les échanges entre elles. Le comité de coordination, au sein duquel sont abordés des sujets communs, constitue la pierre angulaire de cette collaboration. Les représentantes et représentants des cinq sociétés de gestion suisses se sont réunis dans le cadre de cinq séances du comité de coordination en 2024. Les discussions ont porté principalement sur les négociations des tarifs communs, l'encaissement des redevances et des questions opérationnelles.

A cela s'ajoutent des séances spéciales visant à traiter des intérêts communs dans le domaine des affaires publiques, séances auxquelles participent également des représentantes et représentants d'autres associations. Une « lettre de session », bulletin d'information consacré au droit d'auteur et aux sociétés de gestion, est publiée quatre fois par

an sous l'égide de « Swisscopyright » à l'intention des membres du Parlement fédéral. Le site swisscopyright.ch propose, outre la lettre de session, des informations sur les interventions parlementaires en lien avec le droit d'auteur et la gestion collective.

Les cinq sociétés entretiennent également des échanges dans le cadre de groupes de travail spécifiques. A l'heure actuelle, il en existe dans les domaines « Technologie & Innovation », « Protection des données » et « Principauté de Liechtenstein ». Ces groupes de travail se sont consacrés principalement à l'examen de questions d'ordre juridique, politique et social en rapport avec l'intelligence artificielle, à la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (LPD) ainsi qu'à la coordination au sujet de la nouvelle loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion (VGG).

ISAN Switzerland

ISAN Switzerland est l'une des quinze agences nationales d'enregistrement pour l'identification des œuvres audiovisuelles selon la norme ISO répondant au nom d'ISAN (International Standard Audiovisual Number). Ce numéro de référence qui existe depuis 2002 est désormais une norme établie, en particulier en Europe. Le codage est géré de manière centralisée dans une base de données des œuvres audiovisuelles par l'Agence internationale ISAN (ISAN-IA), dont le siège est à Genève. C'est là que sont coordonnées et gérées les données de toutes les œuvres et versions audiovisuelles enregistrées dans le monde entier.

L'agence ISAN Switzerland, basée à Berne, est responsable de l'immatriculation des productions audiovisuelles en Suisse. ISAN Switzerland a été fondée en 2004 sous le nom d'ISAN Berne par les sociétés de gestion Suissimage, SSA et SWISSPERFORM et est organisée en association. SUISA est également membre d'ISAN Switzerland depuis 2018.

ISAN compte parmi ses clients notamment des producteurs suisses, des distributeurs, des scénaristes, des diffuseurs, des plateformes de streaming numérique et des organisations de gestion de contenu.

SWISSPERFORM est représentée par Annina Lutz au comité d'ISAN Switzerland.

*Coopérations
internationales*



6. Coopérations internationales

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

Jusqu'à fin 2022, SWISSPERFORM connaissait deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restaient dans le pays où elles avaient été perçues. Elles servaient à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient eu droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

En application d'une décision de l'association faîtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes (SCAPR), SWISSPERFORM a résilié les anciens contrats de type B au 31 décembre 2022, à l'instar de toutes les autres sociétés membres. Depuis lors, elle vérifie régulièrement avec quelles sociétés sœurs de nouveaux contrats doivent être négociés.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes

Le contrat B avec la société sœur polonaise STOART a lui aussi été dénoncé dans le sillage des résiliations de tous les contrats B existants (voir à ce sujet les explications ci-dessus). Un nouveau contrat de réciprocité, qui prévoit un échange de données et de rémunérations à partir de l'année d'utilisation 2024, a pu être signé avec elle durant l'année sous revue. Un autre contrat de réciprocité a par ailleurs été conclu avec la société brésilienne ABRAMUS, qui est l'une des sept sociétés de gestion œuvrant au Brésil dans le domaine phonographique. Le contrat prévoit des rémunérations à titre rétroactif en faveur des ayants droit de SWISSPERFORM pour des utilisations au Brésil à partir de 2019. ABRAMUS est, tout comme STOART, membre de l'organisation faîtière SCAPR (voir ci-après le compte rendu relatif au SCAPR). SWISSPERFORM se réjouit de cette nouvelle collaboration.

Contre toute attente, les négociations avec SoundExchange et l'AFM & SAG-AFTRA Intellectual Property Rights Distribution Fund (Etats-Unis) en vue d'un accord dans le domaine phonographique n'ont pas abouti durant l'année sous revue. Suite à d'après négociations menées sur plusieurs années, quelques points encore en suspens ont été discutés au cours du premier semestre 2024. En automne, les négociateurs américains ont tout à coup soumis un nouveau projet de contrat, qui divergeait nettement du précédent tant dans la forme que sur le fond. Les négociations se poursuivent par conséquent en 2025. Décision a par ailleurs été prise d'entamer des négociations en vue de signer un contrat de réciprocité avec la société de gestion japonaise CPRA/Geidankyo, avec qui SWISSPERFORM avait aussi un contrat B jusqu'à fin 2022.

En 2024, les recettes provenant de l'étranger ont quelque peu baissé par rapport à l'année précédente. Cela tient notamment au fait que de nombreuses sociétés sœurs avaient réalisé par le passé plusieurs répartitions finales au cours d'un même exercice et qu'elles ont désormais passé à une répartition finale par année. En cas de changement concernant les répartitions ou lors du passage à un nouveau système, il s'écoule en règle générale plusieurs années jusqu'à ce qu'un processus régulier puisse s'instaurer. SWISSPERFORM a néanmoins redoublé d'efforts durant l'année sous revue pour faire valoir ses prétentions à l'étranger, revendiquant l'ensemble des périodes encore en suspens auprès des sociétés sœurs. Il en est résulté des recettes parfois bien plus élevées que par le passé, notam-

ment en provenance de pays comme le Danemark, la Finlande ou les Pays-Bas. Quant aux montants versés à l'étranger, ils se sont à nouveau stabilisés à un niveau inférieur, l'an passé s'étant distingué du fait qu'il y avait eu davantage d'argent à disposition pour la répartition, en particulier en raison du décompte final 2017. Ainsi, les recettes se sont élevées à CHF 527'451.47 (CHF 566'486.57 l'année précédente) et les versements ont atteint CHF 4'563'256.59 (CHF 5'915'128.22 l'année précédente). Les montants les plus importants sont parvenus d'Allemagne, du Royaume-Uni et de France. A l'inverse, les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni, à l'Allemagne et à la France.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de l'audiovisuel

Dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel, les négociations contractuelles ont pu aboutir avec la société sœur néerlandaise NORMA. Mis à part les droits en ligne, cette dernière gère les mêmes droits que SWISSPERFORM dans les échanges internationaux, remplissant de ce fait les exigences légales de la réciprocité pour un échange de rémunérations complet entre SWISSPERFORM et NORMA. Le nouveau contrat prévoit un échange de données et de rémunérations à partir de l'année d'utilisation 2024. De nouvelles

négociations ont commencé durant l'exercice avec la société de gestion belge PlayRight. On peut espérer qu'elles aboutissent en 2025, sachant qu'elles sont déjà bien avancées. Par contre, les négociations avec la société française ADAMI sont toujours à l'arrêt pour des raisons de personnel du côté de l'ADAMI.

Le domaine des interprètes de l'audiovisuel met en lumière l'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des œuvres suisses à l'étranger. Il en résulte qu'il y a davantage de rémunérations versées à l'étranger que de rémunérations arrivant en Suisse. En 2024, les recettes en baisse en provenance de l'étranger ont atteint CHF 78'730.40 (CHF 98'656.87 l'année précédente), les versements s'étant élevés pour leur part à CHF 3'003'234.40 (CHF 2'954'015.58 l'année précédente). Les montants versés à la France et à l'Allemagne ont nettement augmenté, les sociétés en question ayant intensifié leurs démarches pour faire valoir leurs prétentions auprès de SWISSPERFORM. Ce sont l'Allemagne et l'Italie qui ont généré le plus de recettes en faveur des interprètes de l'audiovisuel. Les plus gros versements de SWISSPERFORM dans ce domaine sont allés à l'Allemagne et aux Etats-Unis.

**Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes,
des interprètes de l'audiovisuel et des producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2024**

<i>Pays</i>	<i>Interprètes de phonogrammes</i>	<i>Interprètes de l'audiovisuel</i>	<i>Producteurs de l'audiovisuel</i>
Allemagne	GVL	GVL	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	LSG	VDFS	VAM
Belgique	PLAYRIGHT	–	–
Brésil	ABRAMUS	–	–
Canada	ARTISTI MROC (contrat unilatéral)	–	–
Danemark	GRAMEX Danemark	–	–
Espagne	AIE	AISGE	EGEDA
Etats-Unis	SoundExchange et AFM & SAG- AFTRA Fund Contrat relatif à la musique de film	SAG-AFTRA	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
Finlande	GRAMEX Finlande	–	–
France	ADAMI SPEDIDAM	ADAMI Contrat prolongé oralement, négociations d'un nouveau contrat en cours	PROCIREP
Hongrie	–	–	FILMJUS, PRODJUS (mémoire d'entente)
Irlande	RAAP	–	–
Italie	ITSRIGHT NUOVO IMAIE (contrat unilatéral)	NUOVO IMAIE ARTISTI 7607 (contrat unilatéral)	–
Pays-Bas	SENA	NORMA	SEKAM Video
Pologne	STOART	–	SFP-ZAPA
République tchèque	–	–	FIPRO
Roumanie	CREDIDAM	–	–
Royaume-Uni	PPL	BECS	ComPact Collections
Slovaquie	–	–	SAPA (mémoire d'entente)
Suède	SAMI	–	FRF-Video

Collaboration avec des organisations internationales

SCAPR

(Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faîtière mondiale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 61 sociétés membres en provenance de 45 pays (47 membres ordinaires et 14 membres associés). Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Business Operations Working Group » (autrefois « Rights Administration Working Group ») stimulent les échanges d'informations sur des sujets d'actualité au plan national et international, sur les changements touchant les législations et jurisprudences nationales, les règlements de répartition ainsi que les modalités visant à faire valoir les prétentions réciproques en matière de rémunération. Parmi les sujets traités en priorité par les différents groupes de travail (en particulier par le « Technical Working Group »), il convient de citer également l'intégration et la mise en œuvre des deux bases de données IPD et VRDB pour les échanges d'informations et de rémunérations entre les sociétés.

Le SCAPR fixe à cet égard des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres et aux répertoires. SWISSPERFORM est un membre actif au sein de tous les groupes de travail se consacrant à des questions juridiques, techniques et opérationnelles. Durant l'exercice, l'attention s'est portée notamment sur l'octroi de l'accès à l'identifiant interne de l'artiste interprète (International Performers' Number, IPN) à des sociétés externes (SWISSPERFORM fait partie de la commission d'experts qui évalue les possibilités de coopérations avec des partenaires externes et elle met à disposition le président de la commission en la personne de Konstantin Vogel). Parmi les autres sujets ayant retenu l'attention, on relèvera l'intelligence artificielle dans le droit d'auteur, la protection des données dans les échanges internationaux (en particulier avec des pays n'offrant pas une protection appropriée) ou encore l'efficacité des contrats de réciprocité et les problèmes liés à leur mise en œuvre.

Les groupes de travail se sont réunis plusieurs jours durant en janvier et en septembre à Madrid et à Dublin. De nombreuses visioconférences ont également eu lieu.

La 49^e assemblée générale du SCAPR s'est déroulée du 28 au 30 mai 2024 à Johannesburg. La tenue de l'assemblée en Afrique du Sud a constitué un jalon historique pour le SCAPR dont c'était la première réunion sur sol africain. Toutes les sociétés membres en provenance de 45 pays étaient là. SWISSPERFORM a été représentée par Konstantin Vogel (chef des Affaires internationales) et Daniel-André Müller (chef suppléant du Service juridique & tarifs).

Des élections ont eu lieu pour repourvoir trois postes vacants au sein du conseil d'administration du SCAPR conformément à l'alternance prévue. Tous les candidats et candidates ont été élus pour une période de quatre ans :

Roberto Mello (ABRAMUS, Brésil), Annie Morin (ARTISTI, Canada) et Kyoko Kojima (CPRA/Geidankyo, Japon). Une élection complémentaire a par ailleurs eu lieu : Pfanani Lishivha (SAMPRA, Afrique du Sud) a été élu pour une période de deux ans. Dès lors, tous les continents sont représentés au conseil d'administration.

Les sociétés de gestion BMDAV (Maroc), RAYS (Azerbaïdjan) et MUSICARTES (Guatemala) ont été admises en qualité de membres associés du SCAPR. BMDAV est le premier membre du SCAPR provenant d'Afrique du Nord. Ces nouvelles admissions émanant de régions très diverses reflètent la volonté du SCAPR d'étendre le réseau mondial au profit des artistes interprètes. L'assemblée générale a par ailleurs prolongé une nouvelle fois la suspension de VOIS (Russie).

Hormis les points usuels à l'ordre du jour concernant le budget, l'assemblée s'est également prononcée sur des modifications des directives du SCAPR et du code de conduite (notamment au sujet des déductions opérées sur les recettes nationales et internationales au titre des frais administratifs et à des fins sociales, culturelles et de formation, et au sujet de la procédure du SCAPR visant à régler les litiges entre sociétés membres). Les activités de tous les groupes de travail ont en outre fait l'objet d'un compte rendu.

Des informations ont aussi été données concernant l'utilisation du Fonds pour l'Ukraine. Celui-ci a encouragé en 2024 six nouveaux projets soutenant des concerts, des représentations théâtrales et un festival de musique.

Avant le début de l'assemblée générale proprement dite, le SCAPR a organisé, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), une manifestation consacrée aux droits des interprètes africains. A cette occasion, une étude a été présentée sur la gestion collective des droits des artistes dans douze pays africains, fournissant de précieux renseignements sur différents marchés. Le programme a inclus trois tables rondes avec des orateurs régionaux qui ont évoqué l'actualité de la gestion des droits voisins en Afrique et les défis qui y sont associés. Plus de 30 délégués venus de nombreux pays africains ont participé à la présentation de l'étude et aux tables rondes, en sus des membres réguliers du SCAPR. Il y avait parmi ces délégués des représentants de sociétés de gestion africaines, d'associations régionales et d'offices nationaux de la propriété intellectuelle, ainsi que des artistes de renom.

La prochaine assemblée générale se tiendra à la mi-mai 2025 à Ljubljana (Slovénie).

IFPI International, PRC (Performance Rights Committee)

La première rencontre de l'année sous revue a eu lieu les 22 et 23 mai 2024 à Londres. Le premier jour a été consacré à la présentation de projets individuels de sociétés membres susceptibles d'augmenter les recettes dans le domaine de la communication au public. Les sociétés du Royaume-Uni, du Portugal et d'Inde ont évoqué leurs projets et innovations de ces dernières années. Elles ont parlé en toute franchise des projets qui en avaient valu ou en valaient la peine et des voies qu'il valait mieux éviter. L'accent a été mis sur la nécessité de préserver le rapport coût/utilité. Il est apparu dans bien des projets en apparence sensés que les coûts dépassaient nettement le bénéfice attendu. Les présentations ont été suivies de discussions et d'interventions en plénum ainsi que de tables rondes individuelles. Le nouveau standard de décompte de l'organisation DDEX a par ailleurs été présenté. Celui-ci doit être mis en œuvre par toutes les sociétés de gestion, y compris celles du domaine des interprètes. Il permet d'échanger des décomptes standardisés et détaillés entre les sociétés de gestion, mais aussi de les transmettre aux ayants droit directs. Comme à l'accoutumée, la deuxième journée a été consacrée à des sujets clés tels que l'analyse des résultats de l'année précédente et les prévisions 2024–2026 des MLC (sociétés de licence musicale), les KPI (Key Performance Indicators), les technologies de l'intelligence artificielle et les MLC, les recettes commerciales de la radio comparées aux recettes des MLC ainsi que des propositions d'amélioration des contrats de réciprocité pour le simulcasting et le webcasting.

La seconde réunion du PRC s'est tenue les 12 et 13 novembre 2024, à nouveau à Londres. Deux ateliers différents, l'un dédié à la concession de licences (en particulier pour les droits d'exécution) et l'autre aux systèmes MLC et à la coopération en matière de base de données, ont eu lieu simultanément au cours de la première journée. Le fait est qu'un nombre croissant de producteurs de phonogrammes et de sociétés de licence musicale prennent part au RDx (Repertoire Data Exchange), le portail né de la collaboration entre l'IFPI et WIN qui vise à échanger des données de répertoire et de mandats de producteurs de phonogrammes et à identifier tout conflit éventuel. Il s'agira encore de procéder à des modifications et à des extensions du RDx et de trouver aussi des solutions allégées – en lieu et place du format d'échange DDEX XML trop lourd – pour les sociétés de licence musicale ou les producteurs de phonogrammes de plus petite envergure. Le projet est toutefois en bonne voie. La deuxième journée a été consacrée à nouveau aux résultats de l'année précédente et aux prévisions 2024–2026 des MLC ainsi qu'à différents sujets en rapport avec les répartitions, les recettes de la radio ou encore les nouveaux marchés tels que les Emirats arabes unis.

VRDB **(Virtual Recording Database)**

Le SCAPR travaille depuis 2014 à l'élaboration d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles qui vise à optimiser et à simplifier les échanges internationaux entre sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB, à la fois dans le cadre de groupes de travail et en collaborant au projet.

L'intégration (« onboarding ») des sociétés a commencé en 2017, une fois le logiciel achevé et après plusieurs sessions d'entraînement et des ateliers en lien avec l'utilisation de la VRDB. Avant de pouvoir télécharger (« upload ») le répertoire qui lui est attribué vers la VRDB, une société doit passer certains contrôles, notamment concernant les capacités techniques et la qualité de ses bases de données. SWISSPERFORM a passé ces examens avec succès en 2017 déjà pour ses deux types de répertoires, à savoir les enregistrements audio et les œuvres audiovisuelles, ce qui lui a valu le statut « on board ».

Cependant, la VRDB ne sera véritablement performante que lorsque les 47 sociétés dotées du statut de membres ordinaires auront procédé au téléchargement initial de leurs répertoires et que des données régulièrement actualisées seront synchronisées avec la VRDB. Dans le cadre de la « Global Adoption Initiative », le SCAPR a donc continué en 2024 à aider les sociétés qui manquaient encore à l'appel, tant dans le domaine phonographique qu'audiovisuel, à télécharger leurs données vers la VRDB et à synchroniser le nouveau répertoire – automatiquement et manuellement – avec les données déjà intégrées. Des groupes d'experts de différentes sociétés viennent en aide à d'autres sociétés confrontées à toutes sortes de problèmes de mise en œuvre, mettant leur savoir-faire et leur expérience à leur disposition.

Dans le domaine des interprètes de phonogrammes, le traitement des titres d'un répertoire dans le cadre de la procédure de concordance reste un travail de très longue haleine vu le volume en question, qui peut s'élever parfois à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'enregistrements. Les projets pilotes, qui font appel aux deux fournisseurs de prestations externes ONMUSIC et MORESOPHY et qui ont démarré voilà trois ans environ, sont très performants, si bien que la collaboration avec ces sociétés se poursuit. L'une d'elles recourt à la main-d'œuvre et l'autre à l'intelligence artificielle pour soutenir les sociétés dans la procédure de concordance.

Un nouvel atelier consacré à la stratégie de la VRDB et de l'IPD a eu lieu en novembre 2024 à Lisbonne. S'étendant sur plusieurs jours, il a été l'occasion d'approfondir les sujets identifiés l'année précédente et visant à poursuivre le développement de la VRDB, en particulier le recours à toute source de données quelle qu'elle soit ou à l'intelligence artificielle pour la concordance des répertoires. Les dossiers ont été transmis ensuite aux autres instances du SCAPR en vue d'une planification et d'une mise en œuvre concrètes.

Les premiers sujets seront traités cette année encore. Des séances de suivi seront nécessaires à cet égard pour résoudre des questions structurelles en rapport avec les différents sous-projets.

Dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel, SWISSPERFORM est dite « on board » depuis mars 2023. Les données des œuvres audiovisuelles suisses ont été téléchargées vers la VRDB et peuvent être désormais utilisées par des sociétés de gestion étrangères. La procédure de concordance sous toutes ses formes a été appliquée ici régulièrement. On s'est par ailleurs attelé, durant l'année sous revue, à télécharger également les listes de diffusion actuelles vers la VRDB afin que les sociétés sœurs puissent faire valoir leurs prétentions par le biais de cette base de données. Le processus est toujours en cours et devrait s'achever en 2025.

S'agissant des interprètes du domaine phonographique, SWISSPERFORM va réintégrer la VRDB en 2025 suite au passage à la nouvelle plateforme de données et de répartition Apollon.

SWISSPERFORM a participé très activement aux travaux de planification et de développement de la VRDB au cours des dix dernières années et elle est représentée dans les organes prépondérants du SCAPR, le « Databases Committee » et le « Technical Working Group ».

IPD **International Performers' Database**

SWISSPERFORM est membre de la base de données internationale des interprètes IPD, qui fait partie intégrante de l'association faitière SCAPR. Les informations enregistrées dans la base de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition des rémunérations entre les sociétés. Quelque 57 sociétés de gestion (52 l'année précédente) sont affiliées à l'IPD. A la fin de l'exercice, la base de données totalisait 1'176'379 interprètes (1'108'189 l'année précédente).

Comme les années passées, la recherche de nouveaux membres et la garantie de la qualité des données (résolution de conflits et suppression des doublons) ont été les principales préoccupations au cours de l'exercice. Des efforts ont continué à être déployés pour soutenir les sociétés de gestion à l'aide de processus préétablis et clarifier la situation entre sociétés en cas de conflit de mandat.

La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres. Seules les sociétés affiliées à l'IPD ont accès aux données codées via internet, pour autant qu'elles s'octroient à cet effet un droit de regard réciproque.

Le projet IPN Dissemination est resté l'une des préoccupations majeures de l'année sous revue. Il vise à mettre l'International Performer Number (IPN), autrement dit l'identifiant de l'interprète utilisé en interne dans le cadre du SCAPR, à la disposition d'entreprises externes, par l'intermédiaire d'une interface ou d'une application web. Un comité d'experts placé sous la direction de Konstantin Vogel a

poursuivi la mise en œuvre du projet durant l'exercice et de nouveaux partenaires commerciaux l'ont rejoint. Par conséquent, les participations d'interprètes pourront à l'avenir être dotées de l'identifiant IPN déjà au début de la chaîne de valeur et SWISSPERFORM profitera de synergies considérables à l'exploitation de ces données. Des consultations sont actuellement en cours auprès d'autres producteurs de phonogrammes importants (Sony, Warner, BMG) ainsi que des fournisseurs de services numériques (notamment Spotify) et de l'agence internationale qui attribue l'ISNI (International Standard Name Identifier), autrement dit le code international normalisé des noms. L'objectif est de hisser l'IPN au premier rang des identifiants pour les interprètes à l'échelle mondiale et de le rendre accessible à tous.

Le projet mené en parallèle et consistant à mettre l'IPN également à la disposition des sociétés de gestion qui ne sont pas membres du SCAPR s'est en outre poursuivi avec succès en 2024. Toutes les exigences ont été transposées et une interface de type navigateur de même qu'une interface technique ont été mises au point. Les sociétés étasuniennes SoundExchange et AFM&SAG-AFTRA ainsi que plus de dix sociétés d'Amérique du Sud se sont ralliées au projet durant l'année sous revue. Voilà qui renforcera considérablement l'importance de l'IPN à l'échelle mondiale et simplifiera énormément les échanges de données et de rémunérations au plan international.

AEPO-ARTIS (Association of European Performers' Organisations)

Sise à Bruxelles, AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. AEPO-ARTIS comptait en 2024 39 sociétés de gestion européennes en provenance de 29 pays. Le nombre d'artistes représentés est supérieur à 650'000. Afin de renforcer les droits de ces derniers, AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers où il est possible de s'entretenir sur l'évolution récente au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts pour évoquer des problèmes d'actualité d'ordre juridique et pratique et préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

Les rencontres physiques du groupe d'experts sont toujours organisées dans le pays qui assure la présidence du Conseil de l'UE. En application de ce principe, la première réunion s'est tenue à Namur (Belgique) dans le courant du premier semestre et la seconde a été réalisée à Bruxelles en raison de la fête organisée à l'occasion des 30 ans d'AEPO-ARTIS. Les autres séances ont pris la forme de visioconférences.

L'attention s'est focalisée en 2024 sur le règlement de l'UE sur l'intelligence artificielle désormais entré en vigueur (« AI Act ») et sur un code de pratique actuellement en préparation de même que sur les défis en lien avec l'intelligence artificielle et le droit d'auteur. Parmi les autres sujets traités, citons les effets (insuffisants) de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique (directive DSM) transposée dans les Etats membres de l'UE ainsi que les récents développements au plan national. AEPO-ARTIS va en outre continuer à s'investir afin que le plus grand nombre d'Etats possible, parmi ceux qui n'ont procédé qu'à une mise en œuvre minimale de la directive DSM, introduise un droit à rémunération en faveur des artistes interprètes pour les utilisations à la demande.

La ratification par l'UE – toujours en attente – du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles a été une fois de plus à l'ordre du jour. Plusieurs arrêts importants rendus par la Cour de justice de l'UE et leurs répercussions sur l'activité des sociétés de gestion ont aussi fait l'objet de discussions.

L'assemblée générale 2024 s'est tenue à Bruxelles comme à l'accoutumée. SWISSPERFORM y a été représentée par Daniel-André Müller.

En 2024, AEPO-ARTIS et le SCAPR ont à nouveau organisé ensemble deux « Actors' Summits », l'un à Budapest et l'autre à Londres. Ceux-ci ont été consacrés à des questions et à l'évolution dans le domaine de la rémunération pour la copie privée, en sus de sujets spécifiques au domaine audiovisuel.

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

Il n'était pas possible de conclure des contrats de réciprocité sous l'ancien système de répartition fondé uniquement sur le chiffre d'affaires. Le passage à une répartition mixte basée à la fois sur l'utilisation et sur le chiffre d'affaires permet désormais des échanges de rémunérations frontalières.

SWISSPERFORM a choisi en 2023 de collaborer avec Peermusic pour percevoir à l'étranger les rémunérations de ses titulaires de droits, cette société bénéficiant d'une longue expérience et d'une grande expertise professionnelle en matière de droits voisins.

Tous les producteurs de phonogrammes concernés ont été informés par SWISSPERFORM que les prétentions seraient désormais exercées au plan international par Peermusic. Les titulaires de droits intéressés ont pu confier à SWISSPERFORM un mandat pour la perception de leurs rémunérations à l'échelle mondiale, après avoir signé à cet effet un avenant au contrat. Il va de soi qu'une cession des droits pour l'étranger reste possible en tout temps.

S'agissant des droits des titulaires de droits étrangers en Suisse, de nombreux producteurs sont représentés par des preneurs de licence, des distributeurs ou des agents. SWISSPERFORM propose aux sociétés sœurs étrangères qui aimeraient percevoir des rémunérations en Suisse pour leurs titulaires de droits, de conclure un simple « Mandat de gestion pour les producteurs de phonogrammes et/ou contrat d'autorisation de perception des redevances pour les producteurs de phonogrammes ». Ces sociétés sœurs peuvent ensuite prendre part à la répartition de SWISSPERFORM basée à la fois sur l'utilisation et le chiffre d'affaires en faveur de leurs ayants droit.

Les premières recettes de l'année sous revue en provenance de l'étranger, s'élevant à CHF 1'684.77, ont été très modestes, les processus visant à faire valoir les prétentions auprès des sociétés sœurs étant encore en voie d'élaboration. Elles devraient toutefois augmenter ces prochaines années. De leur côté, les montants versés aux sociétés sœurs étrangères ont atteint CHF 162'932.32. Les recettes les plus élevées provenaient du Royaume-Uni, qui était également le principal bénéficiaire des versements.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par Suissimage.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les versements que Suissimage reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. Suissimage transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 2'145'023.40 en 2024 (CHF 2'196'408.80 l'année précédente). Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par Suissimage.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. L'IRF répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition. Des discussions sont actuellement en cours au sein de l'IRF concernant la part dévolue aux organismes de diffusion étrangers.



*Fonds à but
culturel et social*

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'article 48, alinéa 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des fondations contrôle que les montants soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et

sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.– sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Des informations sur les montants affectés aux différentes fondations ainsi que sur l'origine des contributions en provenance des diverses catégories de droits se trouvent au chapitre 11, Comptes annuels et rapport de transparence, à la p. 85.

Les 10 % retenus sur les recettes de l'année 2023 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions en 2024 comme suit :

Domaine phonographique	CHF	
Total	3'280'326.48	dont
	1'263'849.79	à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS
	1'252'627.38	à la Fondation des producteurs de phonogrammes
	763'849.31	à la Fondation suisse pour la radio et la culture
Domaine audiovisuel	CHF	
Total	3'019'879.72	dont
	2'355'109.56	à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse
	664'770.16	à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :
	– Fondation suisse des artistes interprètes SIS	166'192.54
	– Fondation Artes & Comoedia	166'192.54
	– Fondation de prévoyance CAST	307'805.20
	– Fondation de prévoyance film et audiovisuel fpa	24'579.88

Les affectations se fondent sur la décision de l'assemblée des délégués du 13 juin 2019.



*Engagement culturel
et relations publiques*

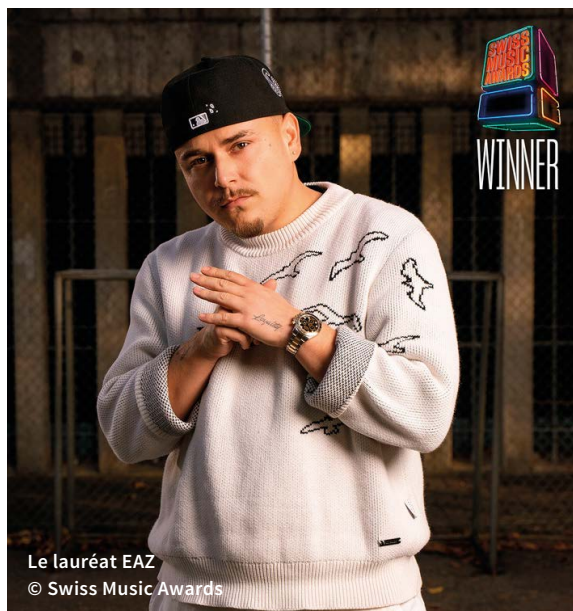
8. Engagement culturel et relations publiques

17^{es} Swiss Music Awards 2024

Une soirée inoubliable au Hallenstadion de Zurich ! Les Swiss Music Awards 2024 ont offert un cadre prestigieux pour rendre hommage aux meilleurs musiciens et musiciennes de l'année précédente. Un duo de charme pour animer l'événement, des discours prenants, des performances live spectaculaires et de nombreux lauréats et lauréates comblés ont fait de cette soirée un moment fort de la scène musicale suisse.

L'émotion a été particulièrement grande pour Baschi : nommé quatre fois au cours des dernières années, le chanteur pop a enfin décroché son premier Swiss Music Award dans la catégorie Best Male Act. Ce succès tant attendu a été un énorme soulagement pour le musicien – et a déchaîné l'enthousiasme du public.

Joya Marleen s'est imposée dans la catégorie Best Female Act, raflant ainsi déjà son quatrième Swiss Music Award. Le légendaire groupe bernois Züri West a obtenu son sixième bloc de béton, cette fois-ci en tant que Best Group, prix soutenu par SWISSPERFORM. Dans la catégorie Best Breaking Act, c'est le trio de Ländler schwytois Rusch-Büebli qui l'a emporté, tandis que l'autre groupe culte bernois Patent Ochsner a reçu son huitième prix dans la catégorie Best Live Act. Les musiciens de Stubete Gäng ont triomphé dans la nouvelle catégorie Best Streaming Artist et la rappeuse grisonne Gigi s'est imposée dans la catégorie Most Rising Artist Social Media.



La jeune Appenzelloise Riana s'est vu décerner le prix de la catégorie SRF 3 Best Talent et le rappeur Slimka est sorti vainqueur dans la catégorie Best Act Romandie. Quant à l'Artist Award décerné par les artistes suisses, il est allé à la chanteuse et compositrice zurichoise Nola Kin.

Pour terminer, EAZ, vainqueur de la catégorie Best Hit avec son tube « Juicy », a procuré l'un des moments les plus émouvants de la soirée. Le rappeur peinait à retenir ses larmes lorsqu'il a remercié toutes les personnes qui l'ont soutenu. Le public lui a rendu hommage en lui offrant une ovation debout.

Sur la scène internationale, Miley Cyrus a décroché à la fois le prix de Best Solo Act International et celui de Best Hit International avec sa chanson « Flowers ». Les Rolling Stones ont raflé le prix de Best Group International, tandis que la rappeuse allemande Nina Chuba l'a emporté dans la catégorie Best Breaking Act International.

La cérémonie de remise des prix a été agrémentée par des performances live de haut vol signées Naomi Lareine ou encore Monet192, mais aussi celles d'artistes internationaux comme Ray Dalton, Rea Garvey et Calum Scott – le Hallenstadion a vibré durant toute la nuit !

Plus d'informations : [swissmusicawards.ch](https://www.swissmusicawards.ch)



59^{es} Journées de Soleure 2024 / PRIX SWISSPERFORM

Les prix d'interprétation « PRIX SWISSPERFORM 2024 » ont été décernés à Dominique Devenport, Arcadi Radeff, Stéphane Erös et Carol Schuler.

Dominique Devenport a été élue en 2024 meilleure actrice principale d'une production télévisée pour son rôle dans « Davos 1917 ». Arcadi Radeff a remporté le prix du meilleur second rôle dans les séries « Délits mineurs » et « Les Indociles », Stéphane Erös le prix de la relève pour son interprétation dans « Délits mineurs » et Carol Schuler le prix spécial du jury pour son rôle dans « Tatort – Seilschaft » et « Tatort – Blinder Fleck ».

Le prix du meilleur rôle principal dans un téléfilm a été attribué à Dominique Devenport pour son interprétation de Johanna Gabathuler dans « Davos 1917 », une production de Contrast Film, Letterbox Filmproduktion, Amalia Film, SRF Schweizer Radio und Fernsehen, SRG SSR et ARD. C'est déjà la deuxième fois que l'actrice endossait un rôle principal dans une grande production prestigieuse. Dominique Devenport semble avoir porté cette responsabilité sans aucun effort. Elle s'est glissée dans la peau du personnage avec tant d'aisance, de talent et de conviction que la décision du jury a été rapide et unanime : le prix du meilleur rôle principal lui revenait. « Elle incarne Johanna Gabathuler avec une concentration, un calme et une élégance sans pareille. Elle réussit à créer un personnage animé à la fois par la peur et le courage. La facilité avec laquelle elle porte l'intrigue de cette histoire d'espionnage très complexe est impressionnante », a déclaré l'acteur Samuel Streiff dans son allocution.



Les lauréates et lauréats des PRIX SWISSPERFORM
© Journées de Soleure / moduleplus



Dominique Devenport
© Journées de Soleure / moduleplus

Arcadi Radeff a obtenu le prix du meilleur second rôle dans la série « Délits mineurs », produite par Alva Film en collaboration avec la RTS Radio Télévision Suisse et Hélicotronic (Belgique), et dans « Les Indociles », série produite par Box Productions, la RTS Radio Télévision Suisse et Entre Chien et Loup. Dans « Délits mineurs », il incarne Ivo, un agent de sécurité louche et, dans « Les Indociles », il est Joe, le fils sensible mais rebelle d'un directeur d'usine. Les rôles sont on ne peut plus différents. Dans les deux séries, Arcadi Radeff a convaincu le jury par le calme et la grande sensibilité de son jeu d'acteur : « Nous avons cru à ses moindres gestes et paroles et sommes impatients de le voir endosser bientôt un rôle principal ! »

Dans l'excellent casting de la série « Délits mineurs » réalisée par Nicole Borgeat, le jury a remarqué non seulement Arcadi Radeff, mais aussi le jeune acteur Stéphane Erös à qui il a décerné le prix de la relève. Il y joue le dur au grand cœur Marek Bruchez dont la carapace se fissure peu à peu jusqu'à ce qu'il se dresse finalement devant nous avec un sourire malicieux et un avenir qui lui tend les bras. Stéphane Erös a incarné son personnage avec une grande sensibilité et un subtil mélange de drame et d'émotion. « Cela demande du courage de montrer une âme vulnérable derrière une façade de dur. C'est un rôle qui n'est pas facile et que Stéphane Erös maîtrise avec brio. »

Le prix du jury a été attribué à Carol Schuler pour son rôle dans les séries « Tatort – Seilschaft » et « Tatort – Blinder Fleck », produites par C-Films AG, ARD et SRF Schweizer Radio und Fernsehen. « Carol Schuler évolue avec une grâce admirable dans le monde télévisuel impitoyable de « Tatort », a déclaré le jury. Sa réussite tient en partie à sa grande expérience. Son intrépidité est aussi certainement liée au fait qu'elle a été sans cesse amenée à fouler les planches des grands théâtres en Suisse et en Allemagne. Mais dans la vie comme devant la caméra ou au théâtre, rien ne vaut l'honnêteté. Etre honnête demande du courage. Et c'est l'honnêteté que nous voyons lorsque nous regardons Carol Schuler : une femme qui a du tempérament, qui incarne des personnages derrière lesquels l'actrice, qui leur

donne vie, ne disparaît jamais complètement. Et cette actrice est une personnalité forte qui n'hésite pas à faire appel à toute sa sensibilité et sa mélancolie pour raconter ses personnages. Elle reste ainsi toujours présente en eux en tant qu'être humain tout en agissant en virtuose et en faisant preuve d'une énergie directe et débordante. »

Le jury était composé en 2024 de la productrice de films Aline Schmid, de l'acteur Samuel Streiff et de Niccolò Castelli, réalisateur et directeur artistique des Journées de Soleure.

Plus d'informations : [journesdesoleure.ch](https://www.journesdesoleure.ch)

Clef de sol d'or 2024

Very Rickenbacher a profondément marqué le monde de la musique de cuivres de ces dernières décennies, à la fois comme joueur d'euphonium, directeur de la fanfare Rigispatzen et compositeur d'exception à qui l'on doit notamment un succès international.

Very Rickenbacher est né à Immensee (SZ), dernier d'une fratrie de neuf enfants. Dans la famille, la musique folklorique jouait un grand rôle : le père jouait de la schwytzoise et la mère chantait du yodel. Encouragé par son frère Balz, autrefois membre de la société de musique d'Immensee, le jeune Very a suivi un cours d'instruments à vent où il a appris à jouer du cor ténor. En 1975, Balz Rickenbacher l'a emmené à la fanfare Rigispatzen. Dès lors, la musique à vent a été pour Very Rickenbacher au cœur de son existence, à côté de sa formation d'enseignant.

En 2003, Very Rickenbacher a repris la direction musicale de la fanfare Rigispatzen de Küssnacht am Rigi dans laquelle ses fils Roland et Thomas jouaient déjà. Dès lors, de magnifiques compositions signées Very Rickenbacher sont venues élargir le répertoire de cette fanfare d'inspiration essentiellement bohémienne. Le compositeur a su parfaitement écrire des morceaux sur mesure pour la fanfare qu'il dirigeait. Pour les musiciens comme pour les auditeurs, ses œuvres sont à la fois touchantes, sensibles, mélodieuses et marquantes. Very Rickenbacher a composé en 2006 la polka « Ein halbes Jahrhundert » (Un demi-siècle) à l'occasion du 50^e anniversaire de la fanfare Rigispatzen. C'est un véritable chef-d'œuvre. Personne n'imaginait alors ce qui est arrivé à juste titre : cette polka est aujourd'hui régulièrement jouée en concert par presque toutes les fanfares en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche. Very Rickenbacher a réussi à faire ce dont rêve tout compositeur : signer un succès mondial.

La Clef de sol d'or a ainsi été décernée en 2024 à un compositeur suisse de musique à vent fermement ancré dans sa région, qui a marqué profondément et durablement le monde de la musique à vent, qui a fait de la fanfare Rigispatzen une formation modèle et qui a réussi quelque chose d'extraordinaire en tant que compositeur.

Plus d'informations : [goldenerviolinschluesel.ch](https://www.goldenerviolinschluesel.ch)



Le lauréat Very Rickenbacher
© Texte & photo : Clef de sol d'or



Festival m4music 2024

Le 26^e festival de musique du Pour-cent culturel Migros a accueilli près de 5500 visiteurs et visiteuses. De plus, le m4music a compté près de 1600 professionnel·les accrédité·es de la branche musicale qui ont participé durant deux jours aux tables rondes, ateliers et concerts. Comme toujours, le festival a été un succès.

La 26^e édition du festival de musique pop du Pour-cent culturel Migros a été célébrée sur cinq scènes avec des shows de plus de 40 artistes de Suisse et de l'étranger. Philipp Schnyder, cofondateur et directeur du festival m4music, se réjouit : « C'était merveilleux de voir comment le programme varié du m4music est allé chercher le public et les créateurs et créatrices de musique à tous les niveaux : des liveshows à la Demotape Clinic en passant par la Conférence. Et cela nous remplit de fierté lorsque des groupes découverts au m4music se produisent des années plus tard sur les grandes scènes de Suisse et de l'étranger. »



Demotape Clinic, IndieSuisse Album of the Year Award et « Best Swiss Video Clip 2024 » : ces nouveaux venus et nouvelles venues ont été récompensés·es

La Demotape Clinic, en tant que radar pour la nouvelle musique suisse, fait partie des concours de jeunes talents les plus importants de Suisse et s'est établie comme une pépinière de talents dans la branche. Au total, 1058 démos ont été soumises cette année. Parmi elles, 61 artistes ont été sélectionné·es pour les sessions live du m4music, où ils et elles ont reçu un feedback concret et des conseils solides d'un jury composé de professionnel·les expérimenté·es de la branche. Les nouveaux venus et les nouvelles venues les plus impressionnant·es de la Demotape Clinic ont été récompensé·es lors de l'Award Show. Le prix principal « Demo of the Year 2024 », doté de 5000 francs, a été décerné cette année au groupe zurichois Manic Pixies, composé de six musiciennes. Le jury du m4music a été convaincu par la chanson brute, débordante de créativité, qui porte le merveilleux nom de « Pissing Outside the Bandroom ». « Derrière ce morceau se cache un jeune groupe qui crée une esthétique forte avec des moyens limités. Il combine différentes langues, écrit des chansons aux

couches multiples et ne se perd pas dans différentes directions, mais présente une vision claire », déclare le jury pour justifier son choix. Il est convaincu que l'attribution de ce prix et de l'argent qui l'accompagne arrive au moment parfait et que Manic Pixies enrichira l'avenir musical.

Les « FONDATION SUISA Awards » sont décernés aux chansons les plus remarquables dans cinq catégories. Les artistes suivant·es peuvent se réjouir de cette distinction et d'un prix de 3000 francs chacun·e :

- Lyrics & Beats:** SENTO de Zurich pour « Impulse Control »
- Electronic:** Polar Star de Genève pour « UME »
- Pop:** Sami Galbi de Lausanne pour « Dakchi Hani »
- Rock:** Manic Pixies de Zurich pour « Pissing Outside the Bandroom »
- Out of Genre:** _pron0ia_ de Berne pour « This M Body-ed [2] »

Le prix du jury pour le « Best Swiss Video Clip 2024 » est attribué à « Low Lower Son » d'Elfrid the Third & Ivan Eyes feat. Legion Seven de Bâle et Berlin. La réalisation est assurée par Janis Polar de Bâle. Selon le jury, le clip développe un incroyable effet d'attraction : « La vidéo fascine le public et l'emmène dans un monde imaginaire. A chaque fois, « Low Lower Son » éveille la curiosité avec un point de vue inhabituel sur des images en apparence familières. Ce voyage est intensifié par la musique hypnotisante, de sorte que la vidéo reste une expérience captivante même après un deuxième, troisième ou quatrième visionnage. » La vidéo gagnante du prix du public, qui a été choisie dans un vote en ligne, est « Thunfisch » de Boysel. Boysel est la collaboration de Manuel Meisel (Anna Rossinelli) et Sebastian Bolli (Dave From Hollywood) de Bâle avec des clips vidéo animés de Kilian Vilim et Etienne Mory. Bolli a assuré la réalisation. Les prix sont dotés de 5000 francs chacun et ont été remis dans le cadre de l'Award Show du samedi au festival m4music. Au total, 470 clips ont été soumis pour le « Best Swiss Video Clip 2024 ». Le m4music décerne les Awards pour le « Best Swiss Video Clip » en collaboration avec les Journées de Soleure et la Fondation Suisa depuis 2013.

Plus d'informations :
m4music.ch



20^e Zurich Film Festival

Halifax, 1917 : un matelot frôle la mort par trois fois ! Le marin qui survécut à l'explosion d'un cargo de munitions revit en musique et à plusieurs reprises son expérience de mort imminente.

Comme les années précédentes (sauf en 2020 où la compétition a dû être annulée), il s'agissait de mettre un court métrage en musique. En 2024, le court métrage en question était « The Flying Sailor » (« Le matelot volant ») d'Amanda Forbis et Wendy Tilby. Le public a pu visionner le même film avec trois mises en musique très différentes. Le nombre d'inscriptions avait par chance à nouveau un peu augmenté par rapport à l'année précédente, mais celui des candidatures féminines est resté malheureusement assez bas. Le jury était formé du compositeur de musique de film Howard Shore, de Nicolas Rabaeus, lui aussi compositeur de musique de film, de Frank Strobel, chef d'orchestre, et de Rachel Braunschweig, actrice et membre de SWISS-PERFORM.



Le compositeur oscarisé
Howard Shore © ZFF / Gaëtan Bally



Le vainqueur Ahmed Soroko et Howard Shore
© ZFF / Gaëtan Bally

Parmi les trois sélectionnés, c'est finalement le compositeur canadien Ahmed Soroko qui a gagné l'« Œil d'or » récompensant la « Meilleure musique internationale de film 2024 ». Comme toujours, le prix a été décerné dans le cadre d'un concert de musique de film. Outre les compositions des trois finalistes, l'orchestre de la Tonhalle, sous la direction de Frank Strobel, a interprété des œuvres du président du jury Howard Shore. Ce compositeur américain oscarisé, bien connu pour ses œuvres dans « Le Seigneur des anneaux » et « Le Hobbit », a reçu ce même soir le « Career Achievement Award » du Zurich Film Festival. Comme lors des années précédentes, c'est Sandra Studer qui a animé la soirée.

La Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse a soutenu la manifestation pour la dixième fois déjà.

Plus d'informations : zff.com / filmmusikwettbewerb.ch

48^e Prix Walo 2024

L'animatrice Mona Vetsch a remporté le prix du public à l'occasion de la 48^e cérémonie de remise des Prix Walo. Walter Andreas Müller a reçu le Prix d'honneur pour l'ensemble de sa carrière. Le gala a été à nouveau retransmis en direct à la télévision suisse pour la première fois depuis 22 ans, en collaboration avec divers émetteurs privés (Star TV, Blick TV et auftanken TV).

De nombreuses célébrités, musiciens, acteurs et artistes, ont pris part à la principale cérémonie de remise de prix du show business suisse. Show Szene Schweiz a désigné une fois de plus les meilleurs artistes du monde de la télévision et de la variété. Monika Kaelin, à la fois organisatrice, animatrice et présidente, a mené cette 48^e cérémonie dans le studio de SRF de main de maître et avec charme, comme à l'accoutumée. Une soirée glamour, avec des lauréates et lauréats rayonnants et émus, et un public conquis.

est une reconnaissance qui me fait énormément plaisir. » Il a été et est toujours la voix de « Globi », il a péroré dans la peau de « Frosch » dans « La Chauve-Souris », il a parodié Sepp Blatter, Christoph Blocher et d'autres conseillers fédéraux, il s'est emporté en incarnant un pape, il a joué un styliste haut en couleur dans « Lüthi et Blanc » et formé durant des décennies un « couple de rêve » avec Birgit Steinegger à la radio et à la télévision (« Benissimo ») et avec Ursula Schaeppi au sein du couple « Chiffler ».

Les lauréates et lauréats de la soirée dans le détail :

- Züri West (catégorie pop/rock)
- Stress (hip-hop/rap)
- Remo Forrer, chanteur pop (newcomer)
- Claudio Zuccolini (cabaret/comédie)
- « 2 Engel für Harry » (production théâtrale)
- « Schneewittchen und die 7 Zwerge » (production pour enfants)
- « Bon Schuur Ticino » (production cinématographique)
- « Davos 1917 » (production télévisée)
- Dominique Devenport (actrice)
- Prix d'honneur : Walter Andreas Müller
- Prix du public : Mona Vetsch

Plus d'informations : prixwalo.ch

Le très convoité Prix Walo de la catégorie hip-hop/rap a été décerné au rappeur Stress, qui attendait un tel trophée depuis près de 20 ans. Comme il l'a rappelé en souriant, il avait certes déjà été nommé pour le prix en 2005, mais celui-ci lui avait filé sous le nez au profit d'Adrian Stern.

« Davos 1917 », série de la télévision suisse qui a fait les grands titres, s'est distinguée dans la catégorie « production télévisée ». Le Prix Walo de la meilleure actrice est par ailleurs venu récompenser l'interprète principale Dominique Devenport. La star montante a convaincu le jury par sa performance exceptionnelle dans cette série historique en six épisodes très appréciée.

C'est la journaliste TV et animatrice Mona Vetsch qui a reçu le prix du public. Visiblement émue, elle a déclaré sur le ton de la plaisanterie : « Je remercie mes parents et leur suis reconnaissante d'avoir passé avec moi tant de temps à regarder la télévision. J'ai toujours dit qu'un jour, j'y serais moi aussi. Et oui, cela a valu la peine ! »

De son côté, Walter Andreas Müller a reçu le Prix d'honneur pour l'ensemble de sa carrière. Emu aux larmes, il a déclaré : « Je n'imaginais pas recevoir ce prix. Voilà 55 ans que je suis sur scène, et j'aurais pu à la rigueur y songer pour l'année prochaine, à l'occasion de mes 80 ans. Cette récompense



Le Prix d'honneur a été décerné à Walter Andreas Müller © Prix Walo

BaseCamp@77^e Festival du film de Locarno 2024

Une cinquième édition et une collaboration désormais bien établie avec de jeunes talents.

Le BaseCamp est né de la collaboration entre le Locarno Film Festival et la commune de Losone et entend réunir de jeunes artistes de différentes disciplines. En 2024, les visiteuses et visiteurs ont été légèrement moins nombreux que l'année précédente, probablement en raison de la chaleur extrême.

Cette cinquième édition n'était pas dédiée à un thème en particulier, mais proposait une rencontre avec un « Special Guest », Klaudia Reynicke. Cette dernière a évoqué son expérience de réalisatrice de films avec les personnes présentes.

SWISSPERFORM, la SSA et Suissimage ont sponsorisé durant le BaseCamp une soirée pour les jeunes talents en marge du festival. Comme l'année précédente, l'événement s'est déroulé à l'Istituto Sant'Eugenio à Locarno, au cœur de la ville. L'institut se situe à quelques pas de la Piazza Grande et il est bien intégré dans le circuit du festival.

Plus d'informations :

locarnofestival.ch / festivalbasecamp.ch



25^e SwissRadioDay 2024

Le SwissRadioDay a eu lieu le 29 août au Kaufleuten de Zurich où il a fêté son 25^e anniversaire. L'événement a accueilli de grands noms de l'industrie radiophonique suisse et offert une plateforme de discussion sur l'avenir de la radio.

Darryl von Däniken, organisateur du SwissRadioDay, a parlé de l'importance et du développement de cette manifestation depuis sa création en 1999. Il a montré comment le SwissRadioDay est devenu l'événement phare du secteur radiophonique suisse qui rassemble les professionnels de la branche, les pionniers et les innovateurs. Il a donné un aperçu de l'impact de la manifestation et de son rôle dans la promotion des innovations et de la collaboration dans ce secteur.

A l'occasion du SwissRadioDay 2024, le professeur Martin Andree a fait un exposé sur le rôle des géants de la technologie dans le secteur radiophonique. Il s'agissait là d'une des pièces maîtresses de la manifestation qui a apporté un précieux éclairage sur le paysage médiatique en mutation. L'orateur a montré comment les « Big Tech » influencent le paysage radiophonique et quels sont les chances et les défis qui en découlent pour les radios traditionnelles. Le professeur Andree a évoqué la nécessité pour les radios de s'adapter et d'intégrer les technologies novatrices pour rester concurrentielles.

Les présentations ont été complétées par divers ateliers et tables rondes qui étaient consacrés aux innovations radiophoniques, tant sur le plan de la technique que du contenu. Il a aussi été question notamment de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la traduction simultanée et de l'avenir des appareils radio jusqu'en 2035.

Pour les professionnels de la branche, le SwissRadioDay a été une excellente occasion de faire des rencontres et d'échanger sur divers sujets, en particulier sur les récents développements et les nouveaux défis.

Plus d'informations : radioday.ch



*Autorités de
surveillance*

9. Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Entretien autour du droit d'auteur

En lieu et place du traditionnel entretien autour du droit d'auteur, une manifestation intitulée « CLTR 2024 – Création, IA et plates-formes » a eu lieu le 5 novembre 2024 au Centre des congrès de Bâle à l'invitation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Au programme de cette manifestation d'une journée figuraient des présentations et des tables rondes au cours desquelles différentes questions ont été abordées, notamment concernant la manière dont l'intelligence artificielle pourrait changer l'industrie culturelle, quelles sont les répercussions susceptibles d'affecter l'ensemble de la société en profondeur et comment prendre ces évolutions en compte.

La rencontre annuelle d'automne entre l'IPI et les directions des sociétés de gestion s'est tenue le 20 novembre 2024. Les représentantes et représentants de l'autorité de surveillance et des sociétés de gestion ont évoqué ensemble l'activité de ces dernières et des questions tarifaires, la politique en lien avec le droit d'auteur ainsi que la pratique de l'IPI en matière de surveillance, et en particulier le rapport du Contrôle fédéral des finances relatif à l'activité de surveillance.

Rapport d'activité

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Par conséquent, les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année un rapport d'activité dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise.

Le rapport d'activité 2023 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 21 août 2024. Celui-ci l'a approuvé sans condition par décision du 20 décembre 2024.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM se charge d'exercer dans la Principauté de Liechtenstein l'ensemble des droits voisins soumis à la gestion collective. Les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse sont également soumis à l'approbation de l'Office de l'économie nationale dans la Principauté.

L'activité de SWISSPERFORM se fonde sur une concession délivrée par le gouvernement de la Principauté, qui a été prolongée pour la dernière fois en juillet 2022 pour cinq années supplémentaires.

Comme indiqué dans de précédents rapports, l'UE a édicté voilà quelques années une directive qui régit le travail des sociétés de gestion, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement des membres et la transparence. Comme la Principauté de Liechtenstein fait partie de l'EEE, elle a transposé cette directive dans sa législation nationale (loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion, VGG ; en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021).

Les sociétés de gestion suisses au bénéfice d'une concession pour le Liechtenstein ont maintenu leurs concessions dans la Principauté et mis en œuvre les dispositions de la VGG tout en adoptant une approche pragmatique afin de garantir une gestion économique.

SWISSPERFORM continue de communiquer en toute transparence avec l'Office de l'économie nationale.

Informations financières

10. Informations financières

Informations financières

A. Introduction

L'activité de SWISSPERFORM se fonde sur les dispositions de la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) ainsi que sur la loi liechtensteinoise sur la gestion collective (liechtensteinisches Verwertungsgesellschaftengesetz, VGG). SWISSPERFORM est dès lors soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) et, pour le Liechtenstein, à celle de l'Office de l'économie nationale.

En application de la directive 2014/26/UE du Parlement européen et du Conseil, la Principauté de Liechtenstein a édicté en 2021 une loi révisée sur la gestion collective qui prévoit, à l'article 47, l'obligation pour les sociétés de gestion d'établir un rapport de transparence annuel. Les détails quant au contenu de ce rapport sont précisés dans une annexe de la loi. Des informations financières sont présentées ci-après sous une forme synthétique. Il s'agit à la fois d'informations qui figuraient déjà dans les précédents rapports annuels et d'autres qui répondent spécifiquement aux nouvelles exigences de la loi liechtensteinoise.

B. Informations financières importantes

Recettes tarifaires

Les recettes tarifaires de SWISSPERFORM se sont élevées à CHF 62,8 millions pour l'exercice 2024, soit une baisse de CHF 0,3 million ou 0,4% par rapport à l'année précédente.

Evolution relative aux différents droits

Droits de retransmission : la transition du linéaire au non-linéaire est annoncée depuis de nombreuses années. En dépit de ces prévisions, les recettes en provenance des droits de retransmission restent stables à un niveau élevé. Dans le cas du tarif le plus important, à savoir le TC 1 (retransmission de programmes dans les réseaux câblés), les recettes ont atteint CHF 22,8 millions, ce qui équivaut à un recul de quelque CHF 434'000.– (soit 1,9%) par rapport à l'année précédente.

Droits d'exécution : la tendance positive observée en 2023 concernant les droits d'exécution s'est poursuivie du moins partiellement en 2024. Les recettes de tarifs importants incluant un public ont à nouveau augmenté, même si la hausse n'est pas aussi marquée que l'année précédente : TC E Projections de films +21,4%, TC H Manifestations dansantes et récréatives dans l'industrie hôtelière +9,5%, TC Hb Manifestations dansantes et récréatives +75,9% et TC K Concerts et productions analogues +36,8%. Le tarif principal, à savoir le TC 3a (musique de fond ou d'ambiance), a enregistré de son côté une baisse de recettes de

quelque CHF 611'000.–, soit un recul de 7,2% (radio) et de 10,2% (TV). Cette baisse est due toutefois à un changement du mode d'encaissement chez SUISA, qui se charge aussi de percevoir les redevances pour le compte de SWISSPERFORM. Ce recul du TC 3a est donc exceptionnel et l'on peut s'attendre à nouveau à une hausse majeure de ses recettes en 2025.

Rémunération sur les supports vierges : ce secteur a connu une évolution légèrement positive. Après l'effondrement du marché des ordinateurs portables et des disques durs externes observé en 2023, les ventes ont redémarré en 2024. Les ordinateurs portables ont ainsi enregistré des recettes de quelque CHF 1,1 million (+51,8%) et les disques durs externes de CHF 427'000.– (+13%). Les recettes ont baissé par contre pour les smartphones (–17,5%) et les tablettes (–29,5%).

Pour sa part, le TC 12 (set-top-boxes, y compris TV en différé) a comptabilisé des recettes à hauteur de CHF 12,4 millions, soit une hausse de CHF 577'000.– (+4,9%).

Droits de diffusion : les recettes 2024 en provenance des droits de diffusion se sont élevées à CHF 12,4 millions, se maintenant par conséquent au même niveau que l'année précédente.

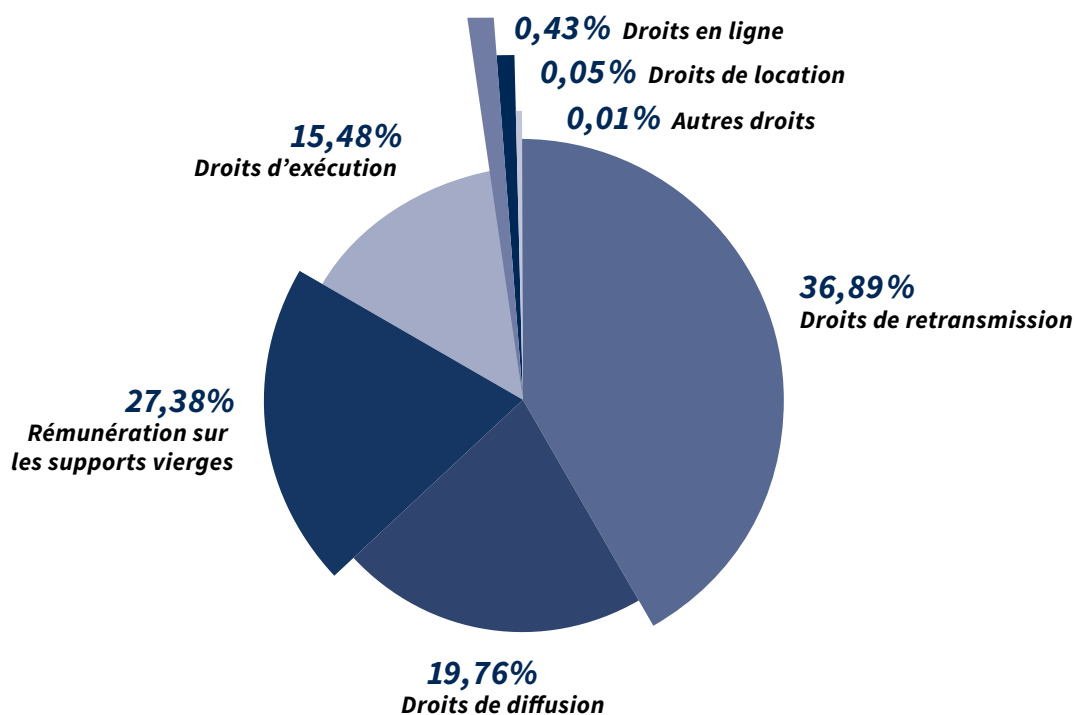
Droits en ligne : des recettes émanant de droits en ligne (environ CHF 261'000.–) ont pu être comptabilisées en 2024 pour la deuxième fois en provenance du nouveau TC 14 (vidéo à la demande). Par rapport à l'année précédente, ce montant équivaut à une baisse de 8,8%, due à un changement de la situation juridique concernant les productions de certains pays.

Autres domaines : les recettes en provenance des autres domaines (droit de location, autres tarifs spécifiques) se situent toujours à un niveau très faible, comme les années précédentes.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

Droits	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Droits de retransmission	23'659'772.53	23'536'085.02	23'759'330.59	23'576'256.18	23'601'699.20	23'160'004.67
Droits d'exécution	8'283'076.86	8'541'213.18	7'819'255.81	7'726'691.82	9'773'115.86	9'719'810.01
Rémunération sur les supports vierges	13'654'712.21	14'264'702.66	16'161'582.25	17'611'943.35	16'935'767.77	17'189'589.09
Droits de location	9'319.90	38'144.90	28'930.00	29'978.53	29'102.60	34'158.45
Droits de diffusion*	12'686'195.31	12'785'003.36	14'543'394.94*	12'291'057.40	12'408'038.22	12'407'432.15
Droits en ligne	22'360.00	8'360.00	1'297.15	8'720.00	294'547.12	269'227.78
Autres droits	8'543.60	1'349.80	8'000.00	1'321.15	1'304.15	2'323.78
Total en CHF	58'323'980.41	59'174'858.92	62'321'790.74	61'245'968.43	63'043'574.92	62'782'545.85
Frais administratifs	8,33%	8,68%	8,43%	9,29%	9,86%	11,22%

* Droits de diffusion y compris recettes/charges spéciales de CHF 1'747'463. – au total (2021)



Recettes tarifaires brutes 2024, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2024	2023
Droits de retransmission			CHF	CHF
TC 1	Suissimage	Retransmission de programmes dans les réseaux câblés	22'831'961.09	23'266'131.73
TC 1	Suissimage	Recettes supplémentaires	55'599.95	57'714.94
TC 1	Suissimage	Lots mixtes, part retransmission (10%)	2'343.67	1'980.56
TC 2b	Suissimage	Retransmission via des réseaux IP	270'099.96	275'871.97
Droits d'exécution			CHF	CHF
TC 3a	SUISA	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes	5'490'484.36	5'914'305.64
		Réception publique TV base et complément	1'648'581.52	1'835'783.61
TC 3b	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les bateaux, trains, voitures publicitaires, etc. audio	12'255.80	12'644.10
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les autocars audio/vidéo	19'982.42	8'810.26
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les avions audio/vidéo	30'395.32	24'597.44
TC 3c	SUISA	Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing)	8'572.29	14'873.72
TC C	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises	21'117.16	25'230.98
TC E	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas	167'757.49	142'634.97
TC H	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière	606'449.51	553'825.53
TC Hb	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives	563'982.81	320'612.93
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo	3'980.01	3'586.19
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues	929'975.31	688'270.12
TC L	SUISA	Cours de danse et ballet	215'953.84	193'411.16
TC Ma	SUISA	Juke-boxes	8'668.96	10'152.64
TC T	SUISA	Projections payantes/télékiosque/Audiotex	-14'138.23	17'973.77
TC Z	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques	5'791.44	6'402.80
Rémunération sur les supports vierges			CHF	CHF
TC 4	SUISA	Copie privée, supports vierges/audio	3'610.97	989.23
		Copie privée, supports vierges/vidéo	23.13	17.13
TC 4	SUISA	Copie privée, CD-R	6'316.20	12'224.00
TC 4	SUISA	Copie privée, DVD	21'606.61	38'955.80
TC 4i	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques audio	9'632.30	19'952.97
		Copie privée, enregistreurs numériques vidéo	81'663.23	86'020.42
TC 4i	SUISA	Redevance sur les mémoires de téléphones portables	1'824'214.82	2'211'265.23
TC 4i	SUISA	Redevance sur les mémoires de tablettes	384'328.72	545'121.99
TC 4i	SUISA	Ordinateurs portables	1'129'071.44	744'011.11
TC 4i	SUISA	Disques durs externes	426'804.21	377'697.83
TC 7	ProLitteris	Utilisation scolaire/audio	23'607.41	31'865.55
		Utilisation scolaire/vidéo	472'148.71	637'311.60
		Réseaux	106'843.18	142'381.60
TC 8	ProLitteris	Utilisations au sein d'entreprises	271'958.75	237'608.85
TC 12	Suissimage	Set-top-boxes (y c. part de 50% au supplément 1)	11'210'365.82	10'552'614.36
TC 12	Suissimage	Part au supplément 1 (50%)	1'217'393.59	1'297'730.10
Sous-total			50'069'403.77	50'310'582.83

Suite
Recettes tarifaires brutes 2024, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2024	2023
Droits de location			CHF	CHF
TC 5	SUISA	Location de phonogrammes	14'983.60	14'911.45
		Location de vidéogrammes	19'174.85	14'191.15
Droits de diffusion			CHF	CHF
TC 1	Suissimage	Lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	21'093.02	17'824.97
TC 1	Suissimage	Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés	64'674.22	65'904.06
A radio répertoire USA	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes (répertoire étatsunien)	210'000.00	210'000.00
A radio	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes	6'050'000.00	6'050'000.00
A TV	SWISSPERFORM	Programmes radio repris	70'000.00	70'000.00
	SWISSPERFORM	Phonogrammes du commerce dans des productions propres	577'000.00	577'000.00
	SWISSPERFORM	Vidéogrammes du commerce	1'673'000.00	1'673'000.00
	SWISSPERFORM	Films musicaux	30'000.00	30'000.00
TC S radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par des radios privées	2'951'764.42	2'900'947.88
TC S TV	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des télévisions privées	0.00	7'281.26
	SUISA	Phonogrammes du commerce	191'100.09	268'024.94
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	45'752.09	47'353.11
	SUISA	Films musicaux	12'147.47	25'538.47
Autres droits de diffusion		Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses	211'316.07	242'926.44
	SIG	Simulcasting étranger	40'000.00	40'000.00
TC Y radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par les radios à péage	1'425.93	1'919.03
TC Y TV	SUISA	Vidéogrammes du commerce	235'075.27	160'132.09
	SUISA	Films musicaux	23'083.57	20'185.97
Autres droits			CHF	CHF
TC 10	ProLitteris	Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	2'091.50	1'217.75
TC 13	SWISSPERFORM	Utilisation de droits orphelins	232.20	86.40
Droits en ligne			CHF	CHF
TC 14	SSA	Vidéo à la demande	260'867.78	286'187.12
Droits en ligne	SWISSPERFORM		8'360.00	8'360.00
Total			62'782'545.85	63'043'574.92

A portrait of a woman with long dark hair, smiling and looking upwards. She is wearing a black ribbed long-sleeved shirt and a necklace with a cross pendant. Her arms are crossed, and she has purple nail polish and rings on her fingers.

*Comptes annuels
et rapport de transparence*

Carla Polverari

11. Comptes annuels et rapport de transparence

<i>Bilan</i> <i>en KCHF</i>	<i>Annexe</i> <i>voir note</i>	2024	2023
Liquidités		29'108	29'914
Immobilisations financières à court terme		4'000	7'000
Titres	1	56'234	46'578
Créances utilisateurs de droits	2	771	1'091
Autres créances à court terme	3	659	350
Comptes de régularisation actifs	4	591	615
Actif circulant		91'363	85'547
Immobilisations corporelles	5	679	683
Immobilisations financières	6	14'584	19'683
Actif immobilisé		15'263	20'366
Actif		106'626	105'914
Dettes résultant de droits voisins	7	1'451	1'187
Autres dettes à court terme	8	1'478	1'479
Provisions à court terme	9	59'269	59'797
Comptes de régularisation passifs	10	1'389	831
Fonds étrangers à court terme		63'588	63'294
Provisions à long terme	11	43'039	42'619
Fonds étrangers à long terme		43'039	42'619
Fonds étrangers		106'626	105'914
Capital social et réserves	12	0	0
Fonds propres		0	0
Passif		106'626	105'914

<i>Compte de résultat</i>	<i>Annexe voir note</i>	<i>2024 CHF</i>	<i>2023 CHF</i>
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	13	65'599	65'886
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	14	600	658
Autres produits d'exploitation	15	-628	-258
Indemnisation d'encaissement	16	-2'817	-2'842
Déduction à but culturel et social	17	-6'273	-6'300
Produit net		56'481	57'143
Répartition des droits voisins	18	-53'595	-54'155
Organes et commissions	19	-429	-369
Mandats externes	20	-603	-413
Charges de personnel	21	-4'854	-4'512
Autres charges d'exploitation	22	-838	-867
Amortissements des immobilisations corporelles	5	-333	-110
Charges d'exploitation		-60'652	-60'425
Résultat d'exploitation		-4'171	-3'283
Produits financiers	23	4'747	4'563
Charges financières	24	-574	-1'279
Résultat financier		4'173	3'285
Résultat ordinaire / résultat annuel avant impôts		2	2
Impôts		-2	-2
Bénéfice annuel		0	0

Tableau de flux de trésorerie

en KCHF

		2024	2023
Bénéfice annuel		0	0
Amortissements des immobilisations corporelles	+	333	110
Variation des provisions	+/-	-109	-4'651
Diminution/augmentation des titres	+/-	-2'476	-1'996
Diminution/augmentation des créances utilisateurs	+/-	319	6'572
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	+/-	-309	-88
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	24	6'962
Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins	+/-	265	83
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	+/-	556	842
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	=	-1'396	7'834
Investissements en immobilisations corporelles	-	-329	-542
Investissements en immobilisations financières à court terme	-	3'000	-7'000
Investissements en immobilisations financières	-	0	-2'500
Investissements en titres	-	-12'699	-10'570
Désinvestissements en titres	+	5'099	3'099
Désinvestissements des immobilisations financières	+	5'519	9'634
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	=	591	-7'880
Flux financiers provenant de l'activité de financement	=	0	0
Variation des liquidités		-806	-46
Etat des fonds:			
Etat des liquidités au 1.1		29'914	29'960
Etat des liquidités au 31.12		29'108	29'914
Variation des liquidités		-806	-46

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 90 jours.

Immobilisations financières à court terme

Ce poste englobe les placements à court terme dont l'échéance résiduelle est supérieure à 90 jours, mais inférieure à un an. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte individuellement. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1000.-. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier	8 ans
Matériel informatique/logiciels	5 ans
Machines de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Engagements

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres engagements sont évalués à la valeur nominale.

Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé :

- a) génère une obligation probable,
- b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- c) qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

Les « provisions à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « provisions à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISSPERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, il est constitué des fonds de réserve séparés. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit ou ils servent à constituer des provisions destinées par exemple à couvrir des risques de répartition ou à réduire les coûts de la répartition.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'article 45, alinéa 3 LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

en KCHF

1. Titres	2024	2023
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 1.1	47'928	46'992
Entrées	12'699	10'570
Sorties	-5'519	-9'634
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 31.12	55'108	47'928
Ajustements de valeur cumulés état au 1.1	-1'350	-3'346
Réévaluation	1'811	2'713
Dévaluation	665	-717
Ajustements de valeur cumulés état au 31.12	1'126	-1'350
Total titres	56'234	46'578
Mandat Banque cantonale de Zurich	37'036	28'535
Mandat Banque Julius Bär	19'198	18'043
Valeur comptable titres au 31.12	56'234	46'578

2. Créances utilisateurs de droits	2024	2023
Créances utilisateurs de droits	771	1'091
Total créances utilisateurs de droits	771	1'091

Des amortissements de débiteurs à hauteur de KCHF 505 (KCHF 476 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

3. Autres créances à court terme	2024	2023
Avance de contributions à des associations	99	99
Créances autorité fiscale	560	250
Créances prévoyance en faveur du personnel	0	1
Total autres créances à court terme	659	350

L'«avance de contributions à des associations» englobe des avances aux associations des producteurs de l'audiovisuel pour la période 2023–2025. L'avance est déduite chaque année des avoirs des associations à hauteur de KCHF 99.

4. Comptes de régularisation actifs	2024	2023
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	158	224
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	433	392
Total comptes de régularisation actifs	591	615

S'agissant de la «comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit», la majeure partie des coûts des ayants droit a été couverte par le résultat financier positif de KCHF 4'173 (KCHF 3'285 l'année précédente). Des coûts minimes ont subsisté chez les producteurs de phonogrammes.

Producteurs de phonogrammes	433	392
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droits	433	392

5. Immobilisations corporelles	2024	2023
Coût d'acquisition brut état au 1.1	1'246	746
Entrées	329	542
Sorties	-3	-43
Coût d'acquisition brut état au 31.12	1'572	1'246
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	-562	-496
Amortissements planifiés	-333	-110
Sorties	3	43
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	-892	-562
Total immobilisations corporelles	679	683

La durée d'utilisation de notre ancien système de répartition est modifiée en raison de l'introduction d'une nouvelle plateforme de données et de répartition. L'amortissement se fait sur deux ans au lieu des cinq ans prévus initialement.

Mobilier	45	56
Installations informatiques	623	611
Machines de bureau	12	17
Valeur comptable immobilisations corporelles au 31.12	679	683

6. Immobilisations financières	2024	2023
Coût d'acquisition état au 1.1	19'682	20'281
Entrées	0	2'500
Sorties	-5'099	-3'099
Coût d'acquisition état au 31.12	14'583	19'682
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	1	1
Entrées	0	0
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	1	1
Total immobilisations financières	14'584	19'683
Titres	14'500	19'500
Avance 2024-2025 aux associations des producteurs de l'audiovisuel	0	99
Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus	84	84
Valeur comptable immobilisations financières au 31.12	14'584	19'683

7. Dettes résultant de droits voisins	2024	2023
Dettes résultant de droits voisins / ayants droit	115	64
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger	1'336	1'123
Total dettes résultant de droits voisins	1'451	1'187

Les «dettes résultant de droits voisins / ayants droit» sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.

Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 1.1	1'123	1'075
Recettes de l'étranger	600	672
Versements à divers ayants droit	-387	-624
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 31.12	1'336	1'123

8. Autres dettes à court terme	2024	2023
Dettes envers des tiers	492	431
Dettes envers l'autorité fiscale	975	1'025
Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance	0	16
Dettes envers des parties liées	11	8
Total autres dettes à court terme	1'478	1'479

9. Provisions à court terme	2024	2023
Etat au 1.1	59'797	58'503
Reclassement sous «provisions à long terme»	-35'037	-34'009
Utilisation	-24'760	-24'494
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	59'269	59'797
Total provisions à court terme	59'269	59'797

Prétentions des ayants droit sur recettes année précédente	-35'037	-34'009
Reclassement sous «provisions à long terme»	-35'037	-34'009
Versement aux Fonds à but culturel et social en provenance des recettes année précédente	-6'300	-6'124
Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente	-18'460	-18'370
Utilisation	-24'760	-24'494
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	52'996	53'497
Prétentions pour objectifs culturels et sociaux	6'273	6'300
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	59'269	59'797

10. Comptes de régularisation passifs	2024	2023
Comptes de régularisation passifs	198	11
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables au profit de la répartition entre les ayants droits	1'072	658
Régularisation des avoirs vacances	120	163
Total comptes de régularisation passifs	1'389	831

Les «comptes de régularisation passifs» comprennent des charges s'élevant à KCHF 189 en relation avec la fin des rapports de travail avec l'ancien directeur.

Interprètes de phonogrammes	457	392
Interprètes de l'audiovisuel	268	33
Producteurs de l'audiovisuel	346	233
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables au profit de la répartition entre les ayants droits	1'072	658

S'agissant de la «comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit», la majeure partie des coûts des ayants droit a été couverte par le résultat financier positif de KCHF 4'173 (KCHF 3'285 l'année précédente).

11. Provisions à long terme	2024	2023
Etat au 1.1	42'619	48'564
Reclassement de «provisions à court terme»	35'037	34'623
Débit coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	266	-7'488
Utilisation	-34'884	-33'080

Total provisions à long terme	43'039	42'619
--------------------------------------	---------------	---------------

Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	35'037	34'009
Reclassement compensation unique TC 12	0	614
Reclassement de «provisions à court terme»	35'037	34'623

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir KCHF 43'039 (KCHF 42'619 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

Un montant de KCHF 53'343 (KCHF 51'450 l'année précédente) a été versé en provenance des prétentions et provisions des ayants droit.

12. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit.

Compte de résultat

en KCHF

13, 16 et 17. Recettes tarifaires brutes et affectations aux Fonds

Recettes 2024 à transférer en provenance de l'exercice des droits, hors TVA

Droits	Recettes tarifaires	Frais d'encais- sement des sociétés sœurs	Recettes brutes	10% affectation aux Fonds	Recettes nettes	Coûts impu- tables aux tarifs 2024	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2024 à transférer
								KCHF
Droits de retransmission	23'394	-234	23'160	-2'316	20'844	0	-1'288	19'556
Droits d'exécution	11'106	-1'386	9'720	-967	8'753	-3	-541	8'209
Rémunération sur les supports vierges	17'699	-509	17'190	-1'719	15'471	0	-956	14'515
Droits de location	40	-6	34	-3	31	0	-2	29
Droits de diffusion	12'923	-515	12'407	-1'241	11'167	-19	-690	10'458
Autres droits	3	0	2	0	2	0	0	2
Droits en ligne	435	-166	269	-27	242	0	-15	227
Total	65'599	-2'817	62'783	-6'273	56'509	-22	-3'491	52'996

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à KCHF 62'783 (KCHF 63'044 l'année précédente). 10% des recettes tarifaires brutes (KCHF 6'273/KCHF 6'300 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Les coûts imputables aux différents tarifs, soit KCHF 22 (KCHF 31 l'année précédente) ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts ou avoirs spécifiques des interprètes de phonogrammes et des interprètes de l'audiovisuel ainsi que des producteurs de phonogrammes et des producteurs de l'audiovisuel, d'un montant total de KCHF 639 (KCHF 266 l'année précédente), ont été portés à l'actif ou au passif et sont inscrits au crédit ou au débit des sommes de répartition 2024 des groupes d'experts.

14. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	2024	2023
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	600	658
Total produit de la gestion de droits voisins (étranger)	600	658

15. Autres produits d'exploitation	2024	2023
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	-639	-266
Autres produits	11	8
Total autres produits d'exploitation	-628	-258

Le résultat financier positif de KCHF 4'173 (KCHF 3'285 l'année précédente) influe considérablement sur la «comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit» et contribue de manière décisive à la couverture des frais des groupes d'experts.

18. Répartition des droits voisins	2024	2023
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	-52'996	-53'497
Recettes à transférer en provenance de l'étranger	-600	-658
Total répartition des droits voisins	-53'595	-54'155

Voir «Recettes tarifaires brutes - Recettes 2024 à transférer en provenance de l'exercice des droits».

19. Organes et commissions	2024	2023
Assemblée des délégués	-87	-46
Election des délégués	-11	0
Comité	-112	-77
Comité directeur	-60	-50
Groupes d'experts et curatorium	-127	-107
Commission des finances	-2	-4
Frais des organes et commissions	-30	-15
Anniversaire de SWISSPERFORM	0	-57
Retraite de SWISSPERFORM	0	-12
Total organes et commissions	-429	-369

Les indemnités versées aux membres du comité, du comité directeur et des groupes d'experts se sont élevées en tout à KCHF 301 (KCHF 238 l'année précédente). La hausse résulte de la réforme des organes mise en œuvre en 2024, qui a entraîné un plus grand nombre de séances.

La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de SWISSPERFORM. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

20. Mandats externes	2024	2023
Généraux	-59	-25
Liés à la restructuration	-223	-106
Liés aux groupes d'experts	-131	-82
Liés aux tarifs	-11	-20
Révision LDA groupes d'ayants droit	-56	-56
Suissimage - répartition producteurs de l'audiovisuel	-55	-55
Suissimage - répartition interprètes de l'audiovisuel	-63	-63
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	-4	-6
Total mandats externes	-603	-413

Des indemnités versées à des parties liées pour un montant total de KCHF 131 (KCHF 27 l'année précédente) sont incluses dans les mandats externes. La hausse des coûts durant l'exercice est due essentiellement à l'évaluation de la nouvelle plateforme de données et de répartition. Des explications sont données à ce sujet au chapitre 1, sous «Restructuration de SWISSPERFORM».

21. Charges de personnel	2024	2023
Salaires bruts personnel	-3'980	-3'655
Prestations sociales	-814	-744
Frais de personnel annexes	-60	-113
Total charges de personnel	-4'854	-4'512

Le salaire brut du directeur s'est élevé à KCHF 231 durant l'année sous revue (KCHF 217 l'année précédente), la rémunération globale des trois membres de la direction à KCHF 632 (KCHF 570 l'année précédente).

Comme indiqué au chapitre 1, SWISSPERFORM s'est séparée fin septembre 2024 de son ancien directeur, Monsieur Poto Wegener. Des provisions à hauteur de KCHF 189 ont été prises en compte en relation avec la fin des rapports de travail. Simultanément, la rémunération du directeur par intérim a été adaptée à ses nouvelles fonctions.

Calcul sur la base des emplois fixes:	2024	2023
Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé	1:3.2	1:3.0
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	30.59	29.69
Nombre d'employés en moyenne annuelle	36.05	34.82
	KCHF	KCHF
Dettes de prévoyance en faveur du personnel	176	-1
Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 21	-382	-372

Prévoyance en faveur du personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le personnel de SWISSPERFORM est assuré auprès de la fondation de prévoyance Profond dans le cadre d'un contrat d'affiliation. Le plan de prévoyance est fondé sur la primauté des cotisations. L'entreprise était affiliée à la fondation de prévoyance film et audiovision (fpa) jusqu'à fin 2023.

	2024	2023
Nombre d'employés assurés:	69'230 *	1'753
Caisse de prévoyance: pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation		
Primauté: cotisations		

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	2024	2023
Taux d'intérêt (taux minimal fixé par le Conseil fédéral: 2024 1,25%/2023 1,00%)	8,00%	1,5%
Taux de couverture (excédent)	110,1%*	111,86%

* valeurs provisoires

22. Autres charges d'exploitation	2024	2023
Débit coûts tarifaires imputables	0	-49
Frais de locaux et places de parc	-236	-226
Assurances	-8	-7
Frais informatiques	-161	-168
Equipements et mobilier	-1	-4
Machines de bureau	0	-2
Frais de bureau et d'administration	-190	-202
Frais de révision	-36	-23
Frais de publicité	-205	-186
Total autres charges d'exploitation	-838	-867

23. Produits financiers	2024	2023
Produits des liquidités et des titres	4'647	4'477
Produits des immobilisations financières	100	86
Total produits financiers	4'747	4'563

24. Charges financières	2024	2023
Total charges sur liquidités et titres	-572	-1'278
Total charges sur immobilisations financières	-2	-1
Total charges financières	-574	-1'279
Total résultat financier	4'173	3'285

Ni les aléas géopolitiques ni les incertitudes économiques liées à l'inflation, à l'évolution des taux d'intérêt et à la conjoncture n'ont pu contrarier les marchés en 2024. Le marché des actions a connu à nouveau l'an passé une croissance réjouissante. Les gains sur les cours non réalisés se sont élevés à KCHF 2'506 (KCHF 2'440 l'année précédente).

Le résultat financier général (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit) a été imputé aux groupes d'ayants droit proportionnellement au solde moyen des montants non répartis (note 11) de la manière suivante:

Interprètes de phonogrammes	2'128	1'757
Interprètes de l'audiovisuel	886	634
Producteurs de phonogrammes	611	472
Producteurs de l'audiovisuel	549	422
Résultat financier général	4'173	3'285

Le bénéfice financier est ensuite déduit des coûts imputables des ayants droit.

Autres informations

Accords à long terme	2024	2023
Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich	895	1'071
Total accords à long terme	895	1'071

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich a été prolongé et dure jusqu'au 31 janvier 2030.

Restrictions / obligations

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Evénements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative. Les comptes annuels sont soumis au comité le 14 avril 2025, puis à l'assemblée des délégués le 11 juin 2025.

Contrôle fiscal 2022

L'Administration fiscale de Zurich a procédé à un contrôle fiscal chez SWISSPERFORM le 6 avril 2022. Celui-ci portait sur l'impôt cantonal de même que sur l'impôt fédéral direct des années 2019 et 2020. L'Administration fiscale n'avait toujours pas remis son rapport au moment de la vérification des comptes. Il a été fait appel à un avocat fiscaliste.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits (sans les charges financières) s'élèvent en tout à KCHF 7'047 (KCHF 6'216 l'année précédente) et correspondent à 11,22% des recettes tarifaires brutes atteignant KCHF 62'783 (9,86% de KCHF 63'044 l'année précédente). La hausse du taux est due à la restructuration en cours, expliquée en détail au chapitre 1, sous «Restructuration de SWISSPERFORM» et «Réforme des organes».

Taux de frais brut

Les charges administratives (sans les charges financières), indemnisation d'encaissement en sus, s'élèvent en tout à KCHF 9'875 (KCHF 9'115 l'année précédente) et correspondent à 14,91% de l'ensemble des produits (recettes de Suisse et de l'étranger et autres produits, sans les produits financiers) atteignant KCHF 66'210 (13,7% de KCHF 66'551 l'année précédente).

Synthèse au 31 décembre 2024

Calcul des taux de frais	2024
	KCHF
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	65'599
Indemnisation d'encaissement	-2'817
* Recettes tarifaires brutes	62'783
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	65'599
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	600
Autres produits	11
** Total produits	66'210
Organes et commissions	-429
Mandats externes	-603
Charges de personnel	-4'854
Autres charges d'exploitation	-838
Amortissements des immobilisations corporelles	-333
Impôts	-2
Charges administratives	-7'058
Autres produits	11
Avoir coûts tarifaires imputables	0
* Total charges administratives	-7'047
Charges administratives	-7'058
Indemnisation d'encaissement	-2'817
** Charges administratives, y c. indemnisation d'encaissement	-9'875
* Taux de frais net (Taux calculé sur la base du «Total charges administratives» par rapport aux «Recettes tarifaires brutes»)	11,22%
** Taux de frais brut (Taux calculé sur la base des «Charges administratives, y c. indemnisation d'encaissement» par rapport au «Total produits»)	14,91%

Suite des Comptes annuels

Rapport de transparence

1. Echange international de rémunérations

SWISSPERFORM dispose de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères. De tels accords garantissent que les membres qui ont confié la gestion de leurs droits à SWISSPERFORM pour le monde entier sont aussi rémunérés pour des utilisations de leur répertoire à l'étranger. Inversement, les membres de sociétés sœurs étrangères reçoivent des rémunérations pour des utilisations en Suisse.

En 2024, les recettes totales de SWISSPERFORM en provenance de l'étranger se sont élevées à CHF 607'867.-. Elles étaient donc inférieures de CHF 57'277.- (8,61%) à celles de l'année précédente. La part dévolue aux interprètes du domaine phonographique se montait à CHF 527'451.- (CHF 566'716.- l'année précédente), celle des interprètes du domaine audiovisuel à CHF 78'730.- (CHF 98'656.- l'année précédente). Dans les deux cas, la majeure partie des recettes de l'étranger provenait de la société allemande GVL. Des recettes en provenance de l'étranger à hauteur de CHF 1685.- ont par ailleurs été enregistrées pour la première fois en 2024 dans le domaine des producteurs de phonogrammes.

SWISSPERFORM transfère les montants perçus de sociétés sœurs étrangères à ses propres membres ayants droit sans aucune déduction.

Le montant total versé en 2024 à des sociétés sœurs étrangères s'est élevé à CHF 9'874'445.- (CHF 11'300'322.- l'année précédente). Sur ce montant, quelque CHF 4'563'257.- (CHF 5'968'180.- l'année précédente) concernaient le domaine des interprètes du domaine phonographique, CHF 3'003'234.- (CHF 2'954'016.- l'année précédente) celui des interprètes du domaine audiovisuel, CHF 162'932.- (CHF 181'718.- l'année précédente) celui des producteurs de phonogrammes et CHF 2'145'023.- (CHF 2'196'409.- l'année précédente) celui des producteurs de l'audiovisuel. Le chapitre 6, Coopérations internationales, donne de plus amples informations sur les échanges avec l'étranger.

Sociétés de gestion étrangères 2024, montants en KCHF

Nom	Pays	Montants payés	Montants reçus
ADAMI	France	435	32
AIE	Espagne	109	14
AISGE	Espagne	109	5
ARTISTI	Canada	54	6
ARTISTI7607	Italie	147	0
BECS	Royaume-Uni	89	0
Compact Collections Ltd.	Royaume-Uni	139	0
CREDIDAM	Roumanie	0	4
EGEDA	Espagne	12	0
EJI	Hongrie	0	6
FRF	Suède	11	0
GRAMEX DK	Danemark	33	31
GRAMEX FIN	Finlande	16	20
GVL	Allemagne	1'518	247
GWFF	Allemagne	1'005	0
IFPI SE	Suède	3	0
Independent Film & Television Alliance	Etats-Unis	40	0
ITSRIGHT	Italie	109	0
LSG	Autriche	89	26
NUOVO IMAIE	Italie	588	17
PLAYRIGHT	Belgique	44	10
PPL	Royaume-Uni	2'301	58
PROCIREP	France	340	0
RAAP	Irlande	60	3
SAG-AFTRA	Etats-Unis	1'441	8
SAMI	Suède	187	7
SEKAM Video	Pays-Bas	75	0
SENA	Pays-Bas	190	13
SPEDIDAM	France	177	90
STOART	Pologne	0	2
VAM	Autriche	104	0
VDFS	Autriche	30	8
Verwertungsgesellschaft Bild-Kunst	Allemagne	38	0
VGF M Verwertungsgesellschaft für Nutzungsrechte an Filmwerken	Allemagne	380	0
Divers	Divers	2	1
Total		9'874	608

2. Placements financiers

Outre les recettes tarifaires et les rémunérations en provenance de l'étranger, SWISSPERFORM génère d'autres revenus, essentiellement sous la forme de produits financiers issus de placements. La nécessité d'investir dans des placements financiers s'explique de la manière suivante : les recettes d'un exercice de SWISSPERFORM ne font l'objet d'un décompte en faveur des ayants droits qu'au cours de l'année qui suit. Les travaux préparatoires à la répartition, qui consistent à traiter les listes de diffusion et à attribuer les fonds à des enregistrements et à des ayants droit, requièrent en effet beaucoup de temps. Par conséquent, ces fonds sont comptabilisés comme « provisions à court terme » entre le moment de l'encaissement et celui de la répartition (voir « Commentaire des comptes annuels », p. 75). Par ailleurs, le processus est divisé en répartitions principales et complémentaires, conformément au règlement de répartition, afin de répondre aux besoins variables de différents groupes d'ayants droit. Cette approche est issue de la réflexion suivante : une répartition présuppose que nos membres nous informent à temps de leur qualité d'ayants droit. Or, il arrive fréquemment que ces déclarations ne nous parviennent pas dans les temps. Les déclarations ultérieures peuvent donc être prises en compte dans le cadre des décomptes complémentaires. Les fonds à répartir figurent alors sous « provisions à long terme ».

Une partie des provisions à long terme de SWISSPERFORM sont placées, le montant concret étant fixé en fonction des liquidités requises. La politique d'investissement se fonde sur un règlement approuvé par le comité. Celui-ci définit les principes et les objectifs de placement ainsi que les procédures, l'organisation et les compétences en matière de gestion de fortune. L'une des injonctions centrales est d'investir les fonds avec toute la diligence nécessaire, SWISSPERFORM prenant en compte le fait qu'il s'agit de fonds qu'elle gère pour les ayants droit à titre fiduciaire. C'est un gérant de fortune externe et indépendant (Dr. Pirmin Hotz Vermögensverwaltungen AG, Baar, Suisse) qui se charge de gérer les actifs immobilisés conformément à la stratégie de placement approuvée).

Le marché suisse des obligations (Swiss Bond Index) a connu en 2024 une croissance annualisée d'environ 5% (tous les chiffres expriment le rendement total en CHF). Son évolution a donc été seulement légèrement inférieure à celle du marché suisse des actions (SPI) dont la hausse a été d'un peu plus de 6%. Ce dernier est resté nettement en recul par rapport à l'indice mondial des actions (+29%), le poids lourd que représente Nestlé ayant fourni en particulier une contribution inférieure à la moyenne (-21%). Dans le même temps, l'indice mondial des actions a bénéficié de la part élevée d'actions étasuniennes (environ 70%) qui ont pu réaliser dans le contexte mondial le rendement de loin le plus élevé (35%). Les bénéfices liés aux obligations ont été favorisés par des taux d'intérêt en baisse. La Banque nationale suisse a abaissé son taux directeur à quatre

reprises durant l'année sous revue. Suite à la dernière baisse de 0,5%, le taux directeur se situe à 0,5% (1,75% l'année précédente). Les baisses des taux d'intérêt ont également renforcé les actions, alors que l'évolution de la conjoncture se révélait meilleure que prévu. En termes de secteurs, les valeurs technologiques et les entreprises du domaine de la communication et des finances ont caracolé en tête, alors que les entreprises défensives (p. ex. Nestlé) sont restées à la traîne. Compte tenu de toutes ces influences, la valeur du portefeuille de SWISSPERFORM a augmenté de 8,00% en 2024. Cela s'est traduit par un résultat financier de CHF 4,2 millions (CHF 3,3 millions l'année précédente). Les chiffres 23 et 24 du « Commentaire des comptes annuels » donnent de plus amples informations.

3. Produit de la gestion par catégorie de droits

L'annexe de l'article 47, alinéa 2 VGG, chiffre 2a requiert des informations sur l'origine des recettes, ventilées par catégorie de droits gérés.

Le tableau suivant se limite aux recettes tarifaires venant de Suisse. Une liste similaire concernant les revenus provenant de l'étranger ne peut être établie, faute de présentation détaillée des décomptes de nos sociétés sœurs. De même, il n'est pas possible de détailler le domaine des finances et autres produits. Les recettes en provenance des droits sont réparties entre les ayants droit après déduction des frais d'encaissement et des frais administratifs ainsi que des montants affectés à des fins sociales et culturelles.

Produit de la gestion 2024 par catégorie de droits :

Catégories de droits	2024 / KCHF
Droits de retransmission	23'160
Droits d'exécution	9'720
Rémunération sur les supports vierges	17'190
Droits de location	34
Droits de diffusion	12'407
Autres droits	2
Droits en ligne	269
Recettes en provenance des droits	62'783
Recettes de l'étranger	600
Finances et autres produits	4'747
Recettes totales en provenance des droits	68'129

4. Frais administratifs

Les coûts de SWISSPERFORM ont augmenté en 2024, d'où une hausse également du taux de frais de gestion. Le taux de frais net par rapport aux recettes s'est élevé à 11,22% (9,86% l'année précédente), le taux brut (frais d'encaissement de nos sociétés sœurs inclus) à 14,91% (13,70% l'année précédente). Cette évolution s'explique avant tout par la hausse des coûts de SWISSPERFORM suite aux travaux de restructuration en cours. Ainsi, le comité avait approuvé en décembre 2022 (budget 2023) la création de trois postes supplémentaires en informatique et en analyse commerciale. Tous les postes vacants étaient pourvus début 2024. De plus, le comité a approuvé le maintien d'un poste de « délégué du comité directeur », chargé d'accompagner la restructuration. Globalement, le nombre d'équivalents plein temps a augmenté de 0,9 poste durant l'année sous revue. La réforme des organes, impliquant un plus grand nombre de séances et donc davantage de jetons de présence, ainsi que des mandats de conseil externes ont entraîné un surcroît de dépenses.

Tous les frais sont couverts par les recettes tarifaires et les autres produits. Tous les coûts directement imputables sont attribués aux catégories de droits concernées. Ceux qui ne le sont pas directement sont attribués aux catégories de droits proportionnellement aux recettes brutes. Le tableau suivant indique les frais de gestion par catégorie de droits (cf. annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 2b) :

Catégories de droits	2024 / KCHF	Frais en %
Droits de retransmission	-2'595	-11,2%
Droits d'exécution	-1'092	-11,2%
Rémunération sur les supports vierges	-1'926	-11,2%
Droits de location	-4	-11,2%
Droits de diffusion	-1'409	-11,4%
Autres droits	0	-11,2%
Droits en ligne	-30	-11,2%
Total des frais administratifs	-7'056	-11,2%

Frais qui ne sont pas en rapport avec la gestion des droits, y compris pour les services sociaux et culturels :

Charges financières et autres charges (impôts)	-576	
Total des frais de fonctionnement et des frais financiers	-7'632	-11,2%
Attributions aux Fonds	-6'273	

5. Prévisions

SWISSPERFORM établit des prévisions concernant les recettes tarifaires de l'exercice en cours et du suivant. Cette projection est actualisée en cours d'année en fonction de l'évolution.

Des recettes tarifaires stables sont projetées pour l'exercice 2025. Concrètement, SWISSPERFORM table sur des recettes de CHF 62,7 millions, soit une baisse de 0,24%. Plus précisément, il est prévu un léger recul dans le domaine des droits de retransmission et de la rémunération sur les supports vierges et une hausse dans celui des droits d'exécution.

Informations complémentaires

1. Structure juridique et de gouvernance

SWISSPERFORM est une association au sens des articles 60 ss CC. Des renseignements sur la structure de notre organisation se trouvent sur notre site internet (<https://www.swissperform.ch/fr/a-propos/organisation/>) ainsi que dans nos statuts (<https://www.swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger/>).

2. Attributions et distributions

La loi liechtensteinoise (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 2c) demande par ailleurs des renseignements détaillés sur les montants dévolus aux ayants droit, et en particulier sur les sommes attribuées et distribuées, ventilées par catégorie de droits.

De plus amples renseignements sur les attributions et distributions se trouvent à la page suivante (tableau).

Montants en KCHF dévolus aux ayants droit

Catégories de droits	Somme totale non encore attribuée aux ayants droit ¹⁾	Somme totale attribuée aux ayants droit durant l'exercice ²⁾	Somme totale distribuée aux ayants droit durant l'exercice ³⁾	Somme totale attribuée, mais non encore distribuée durant l'exercice
Droits de retransmission	20'009	20'381	19'575	805
Droits d'exécution	8'399	8'443	8'106	338
Rémunération sur les supports vierges	14'851	14'624	14'047	578
Droits de location	30	25	24	1
Droits de diffusion	10'700	10'684	10'291	392
Autres droits	2	1	1	0
Droits en ligne	233	254	244	10
Total	54'223	54'413	52'289	2'124
Provisions des années 2018 à 2023 disponibles pour des répartitions complémentaires	35'395			

Les montants nets (sans la TVA) destinés à la répartition entre les ayants droit, y compris ceux de sociétés de gestion étrangères, comprennent :

- ¹⁾ les recettes brutes 2024 moins les frais de fonctionnement, les frais financiers et les affectations aux Fonds ;
- ²⁾ les recettes brutes 2023 moins les frais de fonctionnement, les frais financiers et les affectations aux Fonds ;
- ³⁾ les montants des répartitions complémentaires issus des provisions d'exercices précédents.

Calendrier des répartitions

Les dates des répartitions sont fixées séparément pour chaque groupe d'ayants droit et chaque répartition et publiées sur le site internet de SWISSPERFORM. Le cas échéant, les ayants droit sont informés d'un éventuel changement de date pour des raisons techniques ou de contenu.

Ci-après le calendrier des répartitions 2024 (répartition principale portant sur les utilisations en 2023 et répartitions complémentaires) par catégorie de droits et par type d'utilisation :

Calendrier des répartitions 2024

Répartition :	AAV (utilis.)	PAV (utilis.)	APH (utilis.)	APH (utilis.)	PPH (utilis.)	PPH (utilis.)	PPH (CA)
Contenu :	DO 2022 DC 2021 DF 2017	DO 2023	DC 2018-22 DF 2018 Transferts	DO 2023 Transferts	DO 2023	CORR 2022	DO 2023
Envoi du décompte :	23.05.2024	20.11.2024	25.06.2024	22.11.2024	18.10.2024	05.07.2024	15.11.2024
Versement :	13.06.2024	05.12.2024	16.07.2024	13.12.2024	01.11.2024	18.07.2024	29.11.2024

APH = artistes interprètes du domaine phonographique
AAV = artistes interprètes du domaine audiovisuel
PPH = producteurs du domaine phonographique
PAV = producteurs du domaine audiovisuel

Décompte ordinaire (DO) = Première répartition pour une année de référence donnée
Décompte complémentaire (DC) = Répartition complémentaire sur la base des données des membres actualisées (en fonction de l'année de référence)
Décompte final (DF) = Dernière répartition à l'échéance du délai de prescription de cinq ans

3. Déductions à des fins culturelles et sociales

Conformément à la loi liechtensteinoise (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 3a, 3b), le rapport de transparence doit inclure des informations complémentaires sur les sommes déduites aux fins de services sociaux et culturels.

Le tableau ci-après renseigne sur les montants attribués aux Fonds, ventilés par catégorie de droits :

Catégories de droits	2024 / KCHF
Droits de retransmission	2'316
Droits d'exécution	967
Rémunération sur les supports vierges	1'719
Droits de location	3
Droits de diffusion	1'241
Autres droits	0
Droits en ligne	27
Total des attributions à des fins culturelles et sociales	6'273

Les montants de l'année 2023 ont été alloués aux institutions suivantes sans autre déduction de frais :

Institutions	2024 / KCHF
Fondation suisse des artistes interprètes (SIS)	1'430
Fondation des producteurs de phonogrammes	1'253
Fondation suisse pour la radio et la culture	764
Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	2'355
Fondation Artes & Comoedia	166
Fondation de prévoyance CAST	308
Fondation de prévoyance film et audiovisuel fpa	25
Total utilisation des ressources de l'année précédente	6'300

Le chapitre 7 du présent rapport annuel donne de plus amples informations sur les affectations aux Fonds.

4. Refus de demandes d'octroi de droits d'utilisation

Parmi les exigences auxquelles doit satisfaire le rapport de transparence annuel figurent des informations sur les demandes d'utilisateurs concernant l'octroi de droits d'utilisation qui ont été refusées (cf. annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 1c).

La majeure partie des recettes de SWISSPERFORM provient de tarifs qu'elle a en commun avec des sociétés sœurs. SWISSPERFORM n'assume le rôle d'organe commun d'encaissement au sens de l'art. 47, al. 1 LDA pour aucun de ces tarifs communs. Par conséquent, elle n'est compétente pour l'encaissement que dans quelques domaines (tarif A radio, tarif A TV, TC K SWISSPERFORM, droit de diffusion TV fenêtres publicitaires Allemagne, droit de diffusion simulcasting étranger, droits en ligne). SWISSPERFORM n'a pas refusé de demandes d'utilisateurs concernant l'octroi de droits d'utilisation dans lesdits domaines durant l'année sous revue.

5. Informations concernant des entités dépendantes

La loi liechtensteinoise prévoit par ailleurs (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 1e) qu'il soit fourni des informations sur les entités dépendantes de la société de gestion, telles que définies à l'art. 3 b) VGG. SWISSPERFORM ne dispose pas de telles entités qu'elle détiendrait ou qui dépendraient d'elle sous quelque autre forme.

6. Rémunération versée à des personnes en vertu de l'art. 15, al. 1 VGG

Comme prévu dans la loi liechtensteinoise (annexe de l'art. 47, al. 2 VGG, ch. 1f), le rapport de transparence doit inclure des informations concernant la somme totale de la rémunération versée l'année précédente aux personnes visées à l'article 15, alinéa 1 de la loi ainsi que les autres avantages octroyés. L'article 15, alinéa 1 VGG mentionne les membres de la direction, le conseil d'administration et l'organe de surveillance. Les informations à ce sujet se trouvent aux chiffres 19 et 21 du « Commentaire des comptes annuels ».

	2024 / KCHF
Comité, comité directeur, y compris indemnités pour fonctions au sein des groupes d'experts	433
Direction	632
Total des rémunérations	1'065

Rapport de l'organe de révision



Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique
Audit · Conseil d'entreprise
Services RH · Solutions informatiques globales

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée des délégués de

SWISSPERFORM
Zurich

aux comptes annuels 2024

OBT SA
Hardturmstrasse 120 | 8005 Zurich
T +41 44 278 45 00 | obt.ch



Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique
Audit · Conseil d'entreprise
Services RH · Solutions informatiques globales

Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée des délégués de
SWISSPERFORM
Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SWISSPERFORM (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 68 à 85) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres faits

Les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ont été vérifiés par un autre organe de révision, qui a émis une opinion non modifiée sur ces comptes annuels le 2 avril 2024.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

OBT SA
Hardturmstrasse 120 | 8005 Zurich
T +41 44 278 45 00 | obt.ch





Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique
Audit · Conseil d'entreprise
Services RH · Solutions informatiques globales

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT SA

Christian Affolter
expert-réviseur agréé
responsable du mandat

Florian Kühn
expert-réviseur agréé

Zurich, le 20 mars 2025

OBT SA
Hardturmstrasse 120 | 8005 Zurich
T +41 44 278 45 00 | obt.ch



Impressum

Edition :

SWISSPERFORM
Société pour
les droits voisins

Kasernenstrasse 23
8004 Zurich

T +41 44 269 70 50
info@swissperform.ch
swissperform.ch

Textes :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Michael Egli
Kathrin Gerths Torsetta
David Johnson
Annina Lutz
Daniel-André Müller
Caroline Ruckstuhl
Thorsten Sittig
Konstantin Vogel
Danièle Wüthrich-Meyer

Rédaction :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Michael Egli

Clôture de la rédaction :

31 mars 2025

Traduction :

Line Rollier (fr.)
Isabella Keller (angl.)

Graphisme :

Studio Murschetz
studio-murschetz.ch

Portraits :

Lea Hepp Fotografie
heppfotografie.ch

Impression :

Mattenbach Zurich
mattenbach.ch

Le rapport annuel est disponible au format pdf dans sa version intégrale
en français et en allemand ainsi qu'en anglais dans une version abrégée sur :

swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger

swissperform.ch/de/downloads

swissperform.ch/en/documents-downloads

